



## CONGRÈS NATIONAL 2023

### CAHIER DES PROPOSITIONS ADOPTÉES

ARTICLE 2.4 DU RÈGLEMENT SUR LE CONGRÈS NATIONAL ET LE CONSEIL GÉNÉRAL

---

#### TABLE DES MATIÈRES

##### **1. L'AUTONOMIE**

<i>Principes et constats sur l'autonomie du Québec</i>	4
1.1 Proposition générale sur l'autonomie	5
1.2 Déclaration de revenus	7

##### **2. LES RÉFORMES DÉMOCRATIQUES**

<i>Constats sur le mode de scrutin et le mandat des élus</i>	7
2.1 Scrutin proportionnel mixte compensatoire régional	9
2.2 Référendums populaires	11
<i>Principes et constats sur les règles parlementaires</i>	12
2.3 Autonomie du député	13
2.4 Rémunération des élus	14

### **3. LA SANTÉ**

<i>Valeurs, situation actuelle et constats</i>	15
3.1 Décentralisation du réseau de la santé	17
3.2 Changer le mode de financement des hôpitaux	18
3.3 Augmenter l'offre en matière de santé	19
3.4 Pratique mixte	20
3.5 Gestion des hôpitaux	20
3.6 Assurance-santé duplicative	21
3.7 Centres médicaux spécialisés	22
3.8 Respecter et reconnaître les aînés	22
3.9 Réformer la Loi sur la santé publique	23
3.10 Sport et saines habitudes de vie	24

### **4. L'ÉCONOMIE**

4.1 Ajustement fiscal au coût de la vie	25
4.2 Subventions et taxe sur la masse salariale	26
4.3 Fonds des générations	28
4.4 Directeur parlementaire des finances publiques	29
4.5 Réglementation intelligente	29
4.6 Loi sur le plafonnement des dépenses	30
4.7 Gestion des sociétés d'État	31

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

4.8 Entretien et construire	32
4.9 Cotisations syndicales	32
4.10 Scrutin secret syndical	33
4.11 Transparence financière syndicale	35
4.12 Transferts intergénérationnels	37
4.13 Accès à la propriété	38

## **5. L'ÉNERGIE**

<i>Contexte, vision et stratégie en énergie</i>	38
5.1 Propositions concernant l'hydroélectricité	45
5.2 Propositions pour relancer la filière hydroélectrique	46
5.3 L'Eau du Nord	48
5.4 Propositions concernant le gaz naturel	50
5.5 Proposition générale sur l'énergie nucléaire	52
5.6 Proposition générale sur l'efficacité énergétique	54

## **6. PROPOSITIONS HORS-THÈMES ADOPTÉES**

6.1 Un troisième lien à l'Est	56
6.2 Transport en commun électrique à Québec	58

# 1. L'AUTONOMIE

## *Principes*

Nous prenons parti pour un Québec autonome, fort, au sein de la Confédération canadienne.

La question nationale reste fondamentale pour les Québécois. Le fédéralisme centralisateur et dogmatique des libéraux de Justin Trudeau réduit le Québec à n'être qu'une culture parmi tant d'autres. Le nationalisme mesquin de la CAQ bâtit son capital politique sur le dos des minorités et nourrit le cynisme du Canada anglais à notre égard. Le séparatisme du Parti Québécois et de Québec Solidaire demeure figé dans une fuite en avant sans fin tandis que le Parti Libéral du Québec s'est transformé en porte-étendard de la soumission au pouvoir central.

Au Québec, il est crucial qu'un parti politique adopte des positions claires et distinctives sur la question nationale, en plus d'avoir des prises de position cohérentes sur les questions reliées, telles que l'immigration et la protection de la langue française, les droits historiques de la communauté anglophone et l'autonomie des Premières Nations.

Hors des sentiers battus du fédéralisme et du souverainisme, il est donc fondamental de développer une troisième voie crédible pour faire avancer l'autonomie du Québec au sein de la Confédération canadienne et se distinguer des autres partis. Ce faisant, nous poursuivons la grande tradition de l'approche autonomiste qu'ont défendue la vaste majorité des personnalités politiques marquantes depuis la Confédération, de Honoré Mercier à Mario Dumont en passant par Maurice Duplessis et Jean Lesage. Une tradition où « Le Québec cherche à obtenir tous les pouvoirs nécessaires à son affirmation économique, sociale et politique (...) » (Jean Lesage, 1963).

L'heure est donc venue d'élaborer notre position sur la question nationale. Et bien que nous ne serons jamais un parti obsédé par cette question ou par des référendums, nos aptitudes à dégager de réelles solutions sauront faire une grande différence dans ce débat et nous permettront d'unir et non de diviser, comme le font la CAQ ou le PQ, nos compatriotes québécois de toutes langues, provenances et origines.

L'autonomie et le conservatisme vont de pair. En tant que principes, ces deux notions s'alignent fréquemment et harmonieusement dans leurs fondements idéologiques. Les deux principes mettent de l'avant la primauté de la prise de décision individuelle ou localisée ainsi qu'une réticence envers un contrôle étatique trop centralisé et omniprésent.

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

Le conservatisme et l'autonomie sont complémentaires et mettent tous deux l'accent sur l'importance de la tradition, des droits et responsabilités individuels, et de la prise de décision décentralisée ou localisée.

### *Constats*

Un récent sondage de l'IRAI démontre de façon assez claire, une fois de plus, que la majorité des Québécois, incluant une partie des fédéralistes, sont des autonomistes : ils préfèrent rester dans le Canada, mais sont en faveur d'un rapatriement massif de pouvoirs du fédéral vers l'État du Québec. Les Québécois sont en réalité d'authentiques autonomistes, et non souverainistes ou fédéralistes.

Ce sondage démontre qu'une majorité conséquente (la majorité absolue, dans plusieurs cas) des électeurs seraient en faveur d'un rapatriement des pouvoirs et compétences concernant le développement économique, social et culturel du Québec dans les domaines, entre autres, de l'immigration, de la culture et du patrimoine, de la langue, de la laïcité, des ressources naturelles et du rapport d'impôt unique.

Après s'être définie depuis deux élections comme une coalition de fédéralistes et de souverainistes voulant faire autrement, la CAQ s'est finalement improvisée « nationaliste » et, voyant que la formule suscite de l'intérêt, a développé sur le tard des mesures identitaires destinées à rassurer les Québécois quant à la survie de la langue française. Mais pour ce qui est de la vision ou de l'avancée d'un Québec autonome, c'est un échec complet et irresponsable, car venant alimenter l'argumentaire indépendantiste. De fait, sur les 20 engagements formulés dans le projet de la CAQ, presque aucun ne s'est vraiment concrétisé. Au contraire, l'issue des récentes discussions sur le financement de la santé et l'immigration a démontré la faiblesse de la stratégie du gouvernement Legault face aux positions rigides du gouvernement fédéral. Le Québec en est sorti fort affaibli.

Du côté des oppositions, le PLQ est résolument fédéraliste, tandis que QS et le PQ sont souverainistes, cette dernière option ne semblant plus intéresser la jeunesse du Québec.

## **1.1 Proposition générale sur l'autonomie du Québec au sein de la Confédération canadienne**

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

Attendu que :

- le principe de l'autonomie, incluant l'autonomie du Québec, s'inscrit au centre de notre action politique;
- l'autonomie est un véritable fil conducteur de l'histoire du Québec. De la liberté enivrante du coureur des bois au fort sentiment d'appartenance à une culture forte et fière, la quête d'autonomie sous toutes ses formes - individuelle, collective et politique - a constamment façonné le destin du Québec et de son peuple, et continue encore de le façonner;
- le désir d'autonomie chez les Québécois est inséparable de l'histoire québécoise : une lutte constante pour la préservation, l'expression et le contrôle de son identité distincte et de sa langue unique au sein de l'Amérique du Nord;
- le PCQ choisit de se doter d'une position claire et détaillée sur la place du Québec au sein du Canada et aussi sur les questions reliées telles que l'immigration, la communauté historique anglophone au Québec et les nations autochtones;
- il est possible de défendre ardemment la langue française et une plus grande autonomie du Québec tout en respectant les droits historiques de la communauté anglophone et le désir d'une plus grande autonomie des nations autochtones. Un Québec plus autonome peut être défendu par l'ensemble des Québécois, en autant que nous respectons les communautés anglophones et allophones, ainsi que les nations autochtones sur le territoire du Québec;
- être autonomiste, c'est être au diapason de la vaste majorité des Québécois : ceux-ci veulent un État québécois plus fort et plus autonome dans la Confédération canadienne. Être autonomiste, c'est rallier nos compatriotes québécois de toutes langues, provenances et origines;

Il est proposé que le Parti conservateur du Québec :

- amende l'article 1 de la Constitution pour qu'il se lise comme suit :

*Nom et principe directeur : le nom du Parti est « Parti conservateur du Québec ».*

- se définisse officiellement comme étant autonomiste.
- fasse de l'autonomie un principe directeur au cœur de son action politique dans l'élaboration de toutes nos politiques publiques - incluant l'autonomie des citoyens, des

familles, des aînés, des municipalités, des régions et de l'État du Québec au sein de la Confédération canadienne.

- mandate l'Exécutif national (BEN) pour créer un comité formé de membres pour proposer une Charte de l'Autonomie incluant des principes guidant nos actions et nos politiques publiques.
- mandate le Chef afin qu'il entame des consultations auprès des communautés anglophones, allophones et des nations autochtones pour s'assurer que le développement des politiques publiques sur la base du principe de l'autonomie se fasse dans l'intérêt de l'ensemble des Québécois.
- mandate le Chef afin qu'il entame des consultations auprès des partis politiques des autres provinces et du fédéral pour porter dynamiquement le message de l'autonomie du Québec au sein de la Confédération canadienne et de nouer des alliances pour la protection des compétences provinciales et le possible rapatriement de compétences pour une plus grande autonomie de l'État québécois.

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- protégera et défendra avec vigueur les compétences exclusives du Québec en élaborant une Loi sur l'autonomie du Québec au sein de la Confédération canadienne.
- protégera les droits historiques de la communauté anglophone en s'assurant que toute législation affectant leurs droits suscite leur adhésion et, plus précisément, en abolissant la loi 96 et la loi 40 pour ce qui concerne les commissions scolaires anglophones.
- adoptera une politique en immigration nuancée et raisonnable sur trois principaux axes :
  - le seuil d'immigration devrait être établi en fonction des besoins économiques du Québec et de notre capacité d'intégration en tenant compte, notamment, de l'accès au logement et aux services publics;
  - notre immigration devrait être très majoritairement francophone avec des services de francisation renforcés dans toutes les régions du Québec et accessibles pour tous les immigrants;
  - les immigrants accueillis devront adhérer à un minimum de valeurs communes, telles que l'égalité hommes-femmes, le respect des droits des gais et lesbiennes et la laïcité de l'État.

## 1.2 Déclaration de revenus

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

Attendu que :

- les entreprises et les particuliers pourraient bénéficier d'économies de près de 500 millions de dollars \$ en frais administratifs;
- la proposition est susceptible d'obtenir le soutien du niveau fédéral étant donné qu'il existe un précédent selon lequel le Québec gère et perçoit les taxes à la consommation au nom du gouvernement fédéral;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- mette en place une seule déclaration de revenus pour les particuliers et les entreprises sous l'autorité du ministère du Revenu du Québec.

## **2. LES RÉFORMES DÉMOCRATIQUES**

### *Partie 1 : Constats sur le mode de scrutin et le mandat des élus*

La démocratie, les élections et le parlementarisme ne sont pas apparus au Québec comme par magie. Leurs origines remontent à la Grèce antique. La démocratie a donc parcouru un long chemin avant de devenir ce qu'elle est aujourd'hui.

La démocratie telle que nous la connaissons, c'est-à-dire la démocratie représentative, est relativement jeune. Plusieurs pays ont des méthodes différentes en fonction de leur réalité démographique, linguistique, géographique et politique.

Le Québec fonctionne avec le système britannique, soit le scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT). Ce système est construit autour d'un concept simple, le candidat ayant le plus de voix remporte un siège lui permettant de représenter les citoyens d'un territoire donné. Il permet de former un gouvernement stable avec une majorité de sièges. Ce système est énormément critiqué, car il engendre des distorsions constantes et parfois énormes entre les votes exprimés et les sièges obtenus.

D'ailleurs, ces problèmes ne datent pas d'hier. Au Québec, l'élection de 1973 avait causé une grande distorsion démocratique. Robert Bourassa et le parti Libéral du Québec avaient obtenu 54,65 % du vote soit 102 sièges, alors que le parti Québécois avait obtenu 30,22 % du vote mais seulement six (6) sièges. Ce résultat sera une grande source de motivation afin d'initier le débat sur une réforme électorale et démocratique.

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*



## 2.1 Un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire régionale (PMCR).

Attendu que :

- le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT) ne permet pas une bonne représentativité des régions éloignées et moins peuplées;
- dans une province telle que le Québec, c'est un argument de taille, car la population est très concentrée géographiquement dans quelques villes, puis le reste est dispersé un peu partout sur un vaste territoire;
- les Québécois sont depuis longtemps insatisfaits de leur mode de scrutin;
- la réforme électorale est sérieusement débattue au Québec depuis les années 1970. Elle a été étudiée sous les gouvernements de Robert Bourassa (1970-1973), de René Lévesque (1976-1985), de Bernard Landry (2001-2003) et de Jean Charest (2003-2007);
- après maintenant plusieurs années de débats et d'analyses autour de cet enjeu, il reste que le système majoritaire uninominal à 1 tour (SMUT) sert à sur-représenter les grands partis politiques et à sous-représenter les plus petits partis;
- le 9 mai 2018, les chefs de quatre formations politiques ont signé une entente transpartisane à l'Assemblée nationale afin de remplacer le vieux mode de scrutin britannique par un nouveau système électoral juste et équitable, fondement d'une véritable démocratie représentative;
- le 8 octobre 2020, un consensus transpartisan afin de réformer le mode de scrutin en faveur d'un scrutin proportionnel mixte avec compensation régionale s'est fortement exprimé au Québec;
- il y a un consensus au Québec pour cette évolution de notre système démocratique, consensus qui recueille sondage après sondage environ 70% d'appui populaire;
- le 3 octobre 2022, Éric Duhaime et le Parti conservateur du Québec (PCQ) obtenaient 12,91 % du vote soit l'équivalent de 530 786 électeurs sans élire aucun député à l'Assemblée nationale, alors que le PLQ récoltait 14,37 % du vote et 591 077 électeurs résultant en l'élection de 21 députés;
- cette distorsion historique a suscité une profonde indignation dans la population et une campagne publicitaire a été lancée le 5 octobre 2022, intitulée : C'est juste pas juste! ;

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

- ce manque de juste représentativité de l'électorat alimente le cynisme chez les Québécois;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- résorbera le déficit démocratique au Québec avec une réforme électorale.
- établira un nouveau mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire régional qui consiste à allier le SMUT avec une représentation régionale proportionnelle.
- maintiendra à 125 le nombre de sièges à l'Assemblée nationale, alors que le territoire du Québec sera divisé en 80 circonscriptions et 17 régions électorales.
- répartira à l'intérieur des régions électorales les sièges de circonscription et les sièges de région en fonction du nombre d'électeurs qui y ont leur domicile.
- autorisera le candidat d'un parti à poser sa candidature pour l'obtention d'un siège de circonscription ou celui d'un siège de région.
- permettra d'obtenir la candidature d'un siège de région au moyen d'une liste régionale de candidats dressée par le parti.
- ne permettra pas l'obtention simultanée d'une candidature pour les deux types de sièges.
- permettra à l'électeur d'effectuer deux votes sur de nouveaux bulletins, l'un en faveur d'un candidat à l'obtention d'un siège de circonscription, et l'autre en faveur d'un candidat inscrit sur la liste régionale du parti.
- attribuera au scrutin majoritaire les 80 sièges de circonscription alors que les 45 sièges de région seront attribués en fonction du nombre de votes obtenus à l'échelle de la région.
- attribuera des sièges de région au parti ayant obtenu, à l'échelle du Québec, au moins 5 % des votes valides exprimés en faveur de l'ensemble de ses listes régionales de candidats.
- contribuera à une démocratie plus mature telle que celles de la majorité des démocraties modernes et favorisera le débat des idées et une collaboration plus juste où chaque vote compte.
- favorisera l'émergence de régions plus fortes et mieux représentées.

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

## 2.2 Référendums populaires

Attendu que :

- les élections doivent être justes et équitables pour toutes les formations politiques et le gouvernement ne doit pas tirer profit de sa position gouvernementale;
- la démocratie ne signifie pas qu'un député ou un gouvernement puisse faire ce qu'il veut pendant quatre ans sans devoir rendre des comptes;
- des organismes ou compagnies privées ne devraient pas intervenir dans l'exercice électoral;
- le citoyen doit pouvoir se faire entendre autrement que par pétition ou manifestations publiques;
- un mandat doit être pris au sérieux par la personne élue car une élection déploie des ressources, des deniers publics ainsi que des engagements de la part de ceux qui se présentent comme candidats;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- déclenche la campagne électorale provinciale à date fixe, soit le premier lundi du mois de septembre, le scrutin devant avoir lieu le premier lundi d'octobre de la quatrième année du mandat électoral.
- le gouvernement cesse toutes publicités gouvernementales trois mois avant le déclenchement des élections générales.
- interdise la publication de tout sondage à teneur politique deux semaines avant le déclenchement des élections, et ce, jusqu'au lendemain de la fin du scrutin.
- octroie aux citoyens d'un comté la possibilité de révoquer le mandat d'un député au moyen d'une pétition officielle contenant au minimum 10% signatures de citoyens habitant le comté et en âge de voter au moment de la signature. Le déclenchement de l'élection partielle se fera le premier lundi du deuxième mois suivant le dépôt de la pétition et la validation des signatures se fera par le Directeur général des élections.
- permette aux citoyens d'organiser un référendum d'initiative populaire engageant le gouvernement. Pour ce faire, les organisateurs devront obtenir un minimum de 10% de

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

signatures de citoyens en âge de voter dans chacune des circonscriptions de la province du Québec. Un référendum devra se tenir le premier lundi du sixième (6e) mois suivant le dépôt de la pétition et la validation des signatures par le Directeur général des élections.

- dans l'éventualité de l'élection d'un gouvernement minoritaire la date du vote de non-confiance marquerait la fin des publicités gouvernementales.
- qu'advenant la démission d'un député avant la fin de son mandat, confie le poste au candidat suivant ayant eu le nombre d'électeurs le plus élevé lors de la dernière élection générale ou partielle. Advenant le cas où cette personne refuserait de prendre le poste, une élection partielle serait déclenchée trois mois après la démission.
- dans le but d'atteindre une meilleure démocratie et que les choix de tous les citoyens soient clairement reflétés, ajoute le choix suivant sur le bulletin de vote après les choix des noms des candidats/partis politiques : « Aucun de ces choix (None of the above) ».
- advenant le cas où cette dernière option de "Aucun de ces choix" ait la majorité des voix lors d'un scrutin, abroge le poste en question pour la durée du terme et gèle son budget.
- afin de s'assurer du sérieux des promesses électorales, les députés ainsi que leurs partis seront imputables à la réalisation de celles-ci. En cas de manquement ou de bris à leurs promesses électorales, des conséquences pécuniaires seront applicables et un congédiement sera envisagé selon la gravité du manquement. Cela pourrait également mener à la dissolution du gouvernement s'il y a bris de promesses phares d'un programme électoral.

## *Partie 2 : Principes et constats sur les règles parlementaires*

### Une autonomie accrue pour les députés

La partisanerie a pris le pas sur la démocratie pour ce qui est du mode de scrutin. Il en va de même pour les règles parlementaires. Elle a primé dans une décision de la présidente de l'Assemblée nationale de refuser trois demandes relativement simples du PCQ. En février 2023, le gouvernement a proposé une série de réformes des règles de l'Assemblée nationale que les partis d'opposition ont tous commentées. Sans se prononcer sur l'ensemble de la réforme, le PCQ a une critique plus fondamentale des réformes proposées : en rien ne pourront-elles permettre à un député de ne pas simplement être le porte-voix de son parti dans son comté et non pas le porte-parole des citoyens de son comté au sein du parlement.

Cette rigidité imposée par la ligne de parti est en effet une des causes fondamentales de la dévalorisation du rôle d'un député, qui peut se voir imposer les décisions de son parti au détriment

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

des citoyens de sa circonscription. Le débat sur le 3e lien est un exemple probant pour les députés de la région de Québec et de Chaudière-Appalaches.

Jean-Pierre Charbonneau écrivait justement sur cette question en 1997, décrivant la ligne de parti comme un obstacle majeur:

...« Une véritable réforme parlementaire qui soit autre chose que cosmétique doit s'attaquer aux trois grands problèmes que je viens de signaler. Cela pourra se faire si les députés acceptent de modifier plusieurs règles internes qui régissent la façon dont ils s'acquittent de leurs missions. Cela pourra se faire aussi si le gouvernement libère de l'espace au profit du pouvoir législatif. Cela pourra se faire enfin si les dirigeants des partis politiques lâchent du lest sur la discipline de leurs troupes. Ce dernier aspect est à la fois une question d'éthique politique et de cohérence de notre système démocratique. En effet, dans ce quasi-régime présidentiel qui est le nôtre, les gens qui se présentent aux urnes votent beaucoup pour les dirigeants politiques et les idéologies. Cependant, ils choisissent aussi la personne qui les représentera à l'Assemblée nationale et lui demanderont des comptes après coup. Mais comment le député peut-il alors remplir adéquatement le mandat populaire qui lui a été confié s'il est constamment contraint de se plier à la ligne de parti et de faire abstraction plus ou moins fréquemment de ses opinions, de ses réserves et de celles de ses commettants? Contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, rien dans la Constitution, ni même dans les us et coutumes parlementaires britanniques qui nous ont inspirés, n'empêche un changement majeur à cet égard. Il faut simplement que les chefs de partis soient convaincus qu'ils ont plus à gagner qu'à perdre à redonner un sens et une valeur réels à la fonction d'élu du peuple »....

Nous proposons donc de développer une nouvelle approche qui replacera le député et ses fonctions au centre de notre système démocratique.

### 2.3 Autonomie du député

Attendu que :

- il est important que sur certains enjeux locaux ou régionaux qui touchent directement les citoyens de leur comté, un député puisse s'exprimer plus librement;
- dans certains cas, il est aussi important de donner plus de latitude à un député pour qu'il puisse bien représenter les citoyens de son comté et non de simplement être le porte-voix de son parti auprès de ceux-ci;
- une application trop rigide de la ligne de parti nuit à l'autonomie et au rôle d'un député;
- l'application rigide de la ligne de parti fait partie des mœurs politiques depuis des décennies et donner plus de latitude aux députés favoriserait un changement de culture politique, tant dans les partis politiques que dans les médias;

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

- une véritable réforme parlementaire passe, notamment, par un assouplissement de la discipline des partis au profit d'une plus grande autonomie des députés;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- entamera des discussions avec les autres groupes parlementaires pour amorcer un changement de culture politique en laissant, progressivement, plus de latitude et d'autonomie à un député sur certains enjeux.
- établira un cadre, pour son groupe parlementaire, permettant, sur certains enjeux locaux ou régionaux à un député de s'exprimer de façon plus autonome et de mieux représenter les intérêts des citoyens de son comté.

## 2.4 Rémunération des élus

Attendu que :

- Le projet de loi 24, qui a considérablement augmenté la rémunération des députés en 2023, a mis en lumière l'incohérence du processus actuel d'ajustement des salaires des élus, montrant qu'il est illogique que les représentants élus puissent influencer leurs propres salaires, avec seulement une possibilité de freinage par l'opposition qui elle aussi bénéficie des mêmes augmentations;
- il faut révoquer le pouvoir des députés de s'attribuer des augmentations salariales. L'objectif est d'instaurer une attribution automatique des ajustements salariaux par voie législative, éliminant ainsi toute intervention de comités et d'élus, tout en les limitant ces ajustements à l'inflation;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- remédiera à la situation en adoptant une loi interdisant aux membres de l'Assemblée nationale de modifier leurs propres rémunérations.
- introduira un mécanisme neutre et autonome pour les ajustements salariaux, régi par une loi définissant des paramètres clairs qui incluront la limitation des augmentations au taux d'inflation.
- mettra sur pied un comité d'évaluation afin de statuer si le salaire actuel des députés est juste vis-à-vis à la moyenne nationale.

### 3.0 LA SANTÉ

#### *Valeurs, situation actuelle et constats*

Nous croyons fermement en la dignité et à l'égalité de toute vie humaine face à la maladie. Tout citoyen québécois possède de facto un droit fondamental aux soins de santé. La couverture des soins doit être universelle et accessible dans un temps raisonnable pour tous.

Le Parti conservateur du Québec compte utiliser tous les leviers légaux possibles, particulièrement celui de l'arrêt Chaoulli de la Cour suprême du Canada (2005), afin de faire respecter le droit des Québécois de choisir leur dispensateur de soins, privé ou public.

Le système de santé québécois souffre présentement d'un manque d'accessibilité qui se manifeste par de longues listes d'attente, compromettant ainsi l'universalité dudit système. Cela, malgré qu'il engloutit plus de 50 G\$ par année. Nous considérons, de ce fait, qu'une restructuration complète du réseau doit s'opérer afin d'honorer le principe d'universalité.

S'il est vrai que des efforts ont été consentis pour adopter des réformes susceptibles d'améliorer la productivité du réseau de la santé, comme la mise en place du financement hospitalier à l'activité, d'autres mesures devraient également être envisagées pour que le système de santé québécois devienne enfin plus flexible, capable de répondre aux besoins de la population dans des délais raisonnables, et plus responsable sur le plan des coûts.

Le PCQ considère, contrairement à ce qui est parfois véhiculé, que le système de santé québécois n'est pas gratuit, il coûte en fait 8600 \$ per capita par année aux contribuables, ce qui le situe à plus de 1000 \$ de plus per capita que celui des Pays-Bas, ce dernier possédant des facteurs de performance significativement supérieurs au système québécois.

Nous considérons primordial que le gouvernement s'assure d'une gestion rigoureuse des dépenses en matière de santé. Pour le PCQ, la meilleure façon d'y arriver est de comparer nos indices de performance avec ceux des pays du monde développé.

Nous croyons fermement que le libéralisme économique se veut la pierre angulaire pour s'assurer, à travers un processus de concurrence, de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques. À cet effet, nous considérons indispensable de libéraliser le réseau de la santé afin d'y créer une saine concurrence entre les divers établissements de santé publics et privés.

Nous voulons une meilleure accessibilité pour l'ensemble de la population aux soins médicaux spécialisés. Actuellement, les délais d'attente afin d'avoir accès à une prise en charge spécialisée, notamment pour le traitement de plusieurs pathologies nécessitant une intervention

chirurgicale, entraînent un niveau élevé de souffrance et de détresse à la fois physique et psychologique chez de nombreux patients.

Le Parti conservateur du Québec considère que l'activité physique et la saine nutrition représentent des comportements indispensables en matière de prévention. À cet effet, un gouvernement responsable en matière de santé doit considérer fortement ces deux aspects dans l'élaboration d'un réseau de la santé performant à long terme.

Le PCQ déplore fortement les conditions de vie des aînés au Québec, un problème que la pandémie de Covid-19 a mise en évidence. Un meilleur accès et une prise en charge plus efficiente des soins de longue durée au Québec est une préoccupation importante pour nous.

Le PCQ prône l'équité intergénérationnelle. Les politiques de santé publique ne devraient pas fonctionner au détriment d'une clientèle ou d'une autre. Les mesures déployées par le gouvernement du Québec en réaction à la pandémie de COVID-19 ont démontré les effets pervers, particulièrement sur les jeunes, d'une stratégie centrée sur une seule clientèle. Il est impératif pour nous, en période post-pandémie, de mesurer l'ensemble de ses impacts afin de mieux répondre à une nouvelle crise dans le futur.

Nous considérons que la santé, comme prescrit au sein de la Constitution canadienne, devrait être un champ d'expertise exclusivement provincial. À cet effet, le PCQ considère que certains articles de la Loi canadienne sur la santé peuvent brimer cette autonomie provinciale ainsi que le potentiel d'amélioration et d'innovation de notre réseau de la santé.

#### *Situation actuelle du système de santé québécois*

Le système de santé québécois, depuis des décennies se retrouve mis à rude épreuve, particulièrement durant la période des virus respiratoires. Malgré de multiples réformes des gouvernements précédents et plus de 1 G\$ dépensés en santé par semaine, les indicateurs de performance ne sont pas au rendez-vous. La plupart des voyants dans le tableau de bord du ministère de la Santé sont dans le rouge. Nous considérons qu'il est urgent de remettre en question le paradigme sur lequel notre système repose.

Les mesures proposées par les multiples gouvernements successifs sont des demi-mesures qui n'auront que peu d'effets sur le problème de fond, qui est inhérent à un système centralisé, bureaucratique et monopolistique.

#### *Les constats*

Le taux d'occupation des civières au sein des urgences du Québec surpasse de façon régulière le 100% dans les hôpitaux majeurs de la province, situation qui n'est malheureusement pas anecdotique d'année en année.

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*



Plus de 20 000 patients sont présentement en attente d'un service de santé mentale.

En date de janvier 2023, plus de 159 000 Québécois attendent une chirurgie.

Au Québec, entre 2021 et 2022, la durée médiane de séjour à l'urgence pour les patients hospitalisés était de 19,4 heures, ce qui classe le Québec au dernier rang canadien (Institut Canadien de l'information sur la santé, La Presse, 14 déc. 2022). Ceci a pour effet de surcharger le personnel infirmier des urgences, et par le fait même nuire à l'efficacité de prise en charge des nouveaux patients arrivant aux urgences.

La littérature a démontré que le débordement des urgences peut conduire à un accroissement de la morbidité et de la mortalité des patients (Santé publique, 2018/1, Vol 30).

Depuis l'arrivée au pouvoir de la CAQ, les dépenses de santé au Québec ont augmenté de près de 35%, passant de 40 G\$ à 54,2 G\$ (budget 2022-2023). Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux s'établiront à 51 G\$ en 2021-2022, à 54,2 G\$ en 2022-2023 et à 56,7 G\$ en 2023-2024.

Afin d'améliorer le réseau de la santé, le PCQ s'engage sur 6 différents axes.

### **3.1 Décentralisation du réseau de la santé**

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- diminue significativement le nombre de sous-ministres et sous-ministres adjoints au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).
- rapatrie les postes de directeur général adjoint (DGA) des CISSS et CIUSS vers les établissements de santé locaux, avec un DGA par centre hospitalier et par CHSLD. Ils seront autonomes dans la gestion des finances et de la logistique pour leur établissement et seront encouragés à expérimenter de nouveaux procédés de gestion. Leur financement proviendrait directement du MSSS, selon un mode de financement basé sur les services rendus aux patients.
- rapatrie le poste de Directeur des services professionnels (DSP) vers chaque établissement de santé local. Ce dernier se rapporterait au DGA local.
- rapatrie le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens au sein de chaque établissement local de soins.

- laisse plus de souplesse et d'autonomie aux différentes régions afin de créer leurs propres instances de coordination (CISSS et CIUSSS) en fonction de divers besoins de chaque région.
- abolisse la structure Santé Québec créée par le ministre Dubé.
- permette aux négociations syndicales de se faire de façon décentralisée.
- mette en place une équipe qui se chargerait d'écrire un Livre blanc sur la transformation du système de santé.

### 3.2 Changer le mode de financement des hôpitaux

Attendu que :

- le patient doit devenir une source de revenus pour les hôpitaux et non une source de dépenses;
- cette approche procure de puissants incitatifs pour augmenter l'écoute et l'efficacité des dispensateurs de soins de santé;
- ce mode de financement favorise une meilleure expérience patient et la concurrence entre les centres hospitaliers pour renforcer l'approche client;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- change dans un premier mandat le mode de financement de plusieurs centres hospitaliers du Québec en mettant fin au régime des budgets fixes et en leur attribuant plutôt des ressources en fonction du nombre et de la qualité des cas traités les années précédentes. Il s'agira d'utiliser des barèmes de paiement par épisodes de soins, barèmes basés sur les coûts moyens de chaque intervention médicale. Le Québec rejoindra ainsi la presque totalité des pays développés qui ont opté depuis plus de 30 ans pour un mode de financement des hôpitaux basé sur les services rendus aux patients.

### 3.3 Augmenter l'offre en matière de santé

Attendu que :

- le Québec compte trois médecins par 1000 habitants, ce qui représente de 2 à 2,5 fois moins que plusieurs pays de l'OCDE;

- que le contingentement au sein des facultés de médecine des universités du Québec fait en sorte que 1,4 médecins par 10 000 habitants sont formés, que cela désavantage considérablement le Québec par rapport à plusieurs pays européens qui affichent un ratio dépassant souvent les 2 médecins par 10 000 habitants;
- le nombre d'infirmières praticiennes spécialisées est de moins de 1000 par rapport à près de 3500 en Ontario. Quant au nombre d'infirmières par 1000 habitants, le Québec est encore une fois significativement désavantagé par rapport à ses pairs européens. Par exemple, les Pays-Bas en comptent 9, la Suisse 18 et l'Allemagne 11;
- ces phénomènes rendent le Québec peu compétitif par rapport à ses pairs sur le plan de l'offre de services de soins de santé;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- augmente le nombre d'admissions en médecine dans les universités québécoises de 300 à 500 par an en tenant compte des capacités de chaque établissement, en ayant pour objectif d'atteindre à moyen terme un ratio de 4 par 1000 habitants.
- augmente le nombre de super infirmières afin d'atteindre dans un premier mandat un ratio semblable à celui de l'Ontario.
- élargisse le champ de pratique de plusieurs professionnels de la santé tels que les infirmières, pharmaciens et physiothérapeutes.
- accélère la reconnaissance des diplômes étrangers et simplifie la requalification des professionnels de la santé dont la formation est équivalente aux standards nord-américains.
- participe à des campagnes de recrutement internationales pour attirer des professionnels étrangers.
- augmente le nombre d'infirmières dans le réseau pour atteindre à moyen terme un ratio de 11 par 1000 habitants.
- élimine les barrières interprovinciales en reconnaissant d'emblée les diplômes canadiens pour les professionnels de la santé.
- maintienne les agences privées afin de minimiser les chances de fuite du personnel de la santé.

### 3.4 Pratique mixte

Attendu que :

- Les gouvernements européens dont l'Allemagne, la Suisse, la Suède et les Pays-Bas affichent des facteurs de performance fortement supérieurs en matière de santé que le Québec;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- autorise la pratique mixte pour les médecins, sans frais, sans pénalités et sans délais.

### 3.5 Gestion administrative des hôpitaux

Attendu que :

- Les gouvernements européens dont l'Allemagne, la Suisse, la Suède et les Pays-Bas affichent des facteurs de performance fortement supérieurs en matière de santé que le Québec;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- confie la gestion administrative de certains hôpitaux à des institutions privées chevronnées, suivant des appels d'offres internationaux.
- lance des projets pilotes d'hôpitaux entièrement privés, où les gestionnaires auraient une autonomie complète quant à la gestion de leurs budgets et de leurs effectifs, incluant les négociations syndicales.
- permette à ces hôpitaux privés non rémunérés par la RAMQ de négocier de gré à gré des contrats de services avec les médecins, dans lesquels seront établies la prestation du médecin, ses conditions d'exercice et sa rémunération de façon à encourager une plus grande flexibilité, une meilleure productivité et une plus grande concurrence dans le marché du travail médical.
- encourage des investisseurs locaux et étrangers à construire de nouvelles infrastructures de santé, dans le but d'augmenter le financement de nouvelles ressources et expertises.
- permette à l'assureur public (RAMQ) de rembourser des soins médicaux dispensés dans le secteur privé après des délais d'attente au secteur public jugés déraisonnables, en fonction du niveau d'urgence des pathologies, ainsi qu'à n'importe quel moment, si le coût des services s'avérait moins dispendieux que dans le secteur public.

### 3.6 Assurance-santé duplicative

Attendu que :

- Les gouvernements européens dont l'Allemagne, la Suisse, la Suède et les Pays-Bas affichent des facteurs de performance fortement supérieurs en matière de santé que le Québec;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- autorise l'assurance-maladie duplicative pour couvrir les coûts de toutes les procédures médicales, qu'elles soient déjà assurées par le système public ou non. Ce régime d'assurance privé donnera accès à une gamme d'avantages supplémentaires qui répondra aux besoins diversifiés des clientèles et qui raccourcira les listes d'attente du régime public.
- garantisse à tout citoyen, selon son choix, de se prévaloir de la couverture offerte par son régime d'assurance privé, y compris pour les soins déjà couverts par la RAMQ. Pour tout soin non couvert par de tels régimes privés, ou encore pour les citoyens qui ne voudraient ou ne pourraient pas se prévaloir d'un régime privé, l'État québécois continuera d'offrir la couverture qui existe déjà, les frais de cette assurance complémentaire étant assumés par le patient, son employeur ou sa communauté.
- afin de faciliter l'émergence de ce marché d'assurance privée, allégera le montant des primes à verser par les assurés en utilisant, entre autres, des crédits d'impôt et permettra l'admissibilité à ces crédits d'impôt dès le premier dollar dépensé en primes d'assurance privée, cela pour des soins médicaux et chirurgicaux offerts par le secteur privé.

### 3.7 Centres médicaux spécialisés

Attendu que :

- Les gouvernements européens dont l'Allemagne, la Suisse, la Suède et les Pays-Bas affichent des facteurs de performance fortement supérieurs en matière de santé que le Québec;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- Établira un plan à long terme pour l'inclusion des acteurs privés dans la prestation de soins de santé en :

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

- permettant des hospitalisations de plus de 24 heures au sein des centres médicaux spécialisés (CMS), ne restreignant pas ceux-ci les à un nombre de lits de soins maximal.
- mettant en place des mécanismes de partage des coûts pour des soins de santé universellement accessibles, avec des limites annuelles raisonnables et des exemptions pour les populations à faible revenu.
- s'inspire de la structure du régime d'assurance maladie des pays européens en favorisant l'émergence d'un réseau d'assureurs privés concurrentiel.
- négocie avec d'autres provinces canadiennes et le gouvernement fédéral afin de modifier certains articles de la Loi canadienne sur la santé, dont les articles 8, 10 et 12. Ceci pour permettre une plus grande autonomie des provinces dans l'innovation de leur réseau de santé.

### **3.8 Respecter et reconnaître les aînés**

Attendu que :

- Le PCQ doit s'inspirer des modèles des Pays-Bas, du Japon, de la Corée du Sud ainsi que de l'Allemagne en ce qui a trait à la gestion des soins de longue durée. Ces pays, à la suite de réformes de leur système de santé, sont ceux qui contrôlent le mieux la prise en charge des soins de longue durée et des maladies chroniques. Ils ont instauré une assurance universelle de soins de longue durée pour toute personne de plus de 65 ans, avec la possibilité d'y souscrire, dans certains cas, dès l'âge de 40 ans;
- Ce type d'assurance inclut également l'accès à des soins à domicile au moment où surviennent de très légères pertes d'autonomie, minimisant et reportant ainsi leur prise en charge par des ressources institutionnelles plus coûteuses;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- offre aux Québécois le même niveau de couverture d'assurance en ce qui a trait aux soins à domicile et aux soins de longue durée que les pays les plus performants, par une assurance étatique ou privée;
- favorise les soins à domicile par rapport à l'institutionnalisation des soins aux aînés. À moyen terme, transforme plus de 50% des lits institutionnels en lits de soins à domicile.

### **3.9 Réforme de la Loi sur la Santé publique**

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

Attendu que :

- lors de la crise sanitaire, les Québécois ont été dépossédés de leurs droits civiques et de leurs libertés individuelles, souvent sans justification scientifique et sans approbation démocratique, et que jamais plus une telle dérive liberticide et autoritaire ne doit survenir au Québec;
- la pandémie a mis en évidence les pouvoirs extraordinaires que s'est accordés le gouvernement en s'arrogeant des droits sans l'assentiment des partis d'opposition, ignorant ainsi le principe de la démocratie pour les libertés publiques et l'attribution des contrats publics. Également, le manque de transparence entre les décisions prises par le gouvernement et les autorités sanitaires aura créé une certaine méfiance d'une partie de la population à l'égard des mesures prises en temps de pandémie;
- le consentement éclairé est le fondement de chaque procédure médicale proposée au Canada, et l'autonomie individuelle inscrite dans la loi canadienne et soutenue par la Cour suprême du Canada;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- réaffirme et protège les droits civiques des Québécois en inscrivant dans la Loi sur la Santé publique la primauté de la Charte québécoise des droits et libertés sur toute autre disposition législative afin que:
  - en aucune circonstance, quelle que soit la directive, le traité, le mandat ou la loi provinciale, fédérale, nationale ou internationale, aucun Québécois ne saura être privé du droit de refuser tout traitement médical, thérapie, vaccin ou autre, contre sa propre volonté;
  - aucun gouvernement, entreprise, corporation, entité, organisme à but non lucratif ou toute autre organisation, institution ou société n'a le droit de contraindre ou de forcer un individu à subir une intervention médicale, quel que soit le bénéfice sociétal ou autre;
  - croire en un bien-être sociétal obtenu par la contrainte ou le mandat n'est pas éthiquement acceptable, car les droits de l'individu ne peuvent être abandonnés ou sacrifiés au nom de la société, qui n'est qu'un concept et non une entité vivante.
- obtienne l'accord de 80% de tous les députés de l'Assemblée nationale si le gouvernement jugeait nécessaire de poursuivre l'état d'urgence sanitaire au-delà de 30 jours. Cet engagement serait reconduit tous les 30 jours;

- assure une indépendance totale entre le Directeur national de la santé publique et le gouvernement. Le titre de sous-ministre ne pourrait pas lui être attribué. L'ensemble de ses recommandations et celles des experts l'ayant conseillé, dans un contexte d'application de la Loi sur l'état d'urgence sanitaire, devraient être rendues publiques à chaque période de renouvellement de l'état d'urgence sanitaire, soit aux 30 jours;
- assure une transparence complète par rapport à l'octroi de contrats sans appel d'offres. Ces derniers seraient obligatoirement rendus publics à chaque période de renouvellement de l'état d'urgence sanitaire;
- tienne obligatoirement une commission d'enquête publique une fois l'état d'urgence sanitaire retiré, afin d'évaluer la pertinence de l'ensemble des mesures décrétées.

### 3.10 Sport et saines habitudes de vie

Attendu que :

- préoccupé par les effets négatifs de l'inactivité physique chez les Québécois au cours des deux dernières années, et particulièrement chez les jeunes, le Parti conservateur du Québec a développé un programme misant sur la santé de la population par la prévention et l'acquisition de saines habitudes de vie;
- que pour chaque dollar investi en prévention et en activité physique auprès des jeunes, plus de 3,20 \$ seront économisés par le système de santé;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- rende l'éducation physique obligatoire dans toutes les écoles du Québec, tous les jours de la semaine, pendant un minimum de 30 minutes par jour et ce, à partir de la maternelle jusqu'à la fin du secondaire, avec comme suggestion que ces activités se tiennent le matin;
- maintienne les infrastructures scolaires ouvertes hors des heures d'école et accessibles pour les jeunes en priorité.
- permette à tous les médecins de donner une prescription médicale d'activité physique aux patients et d'y inclure l'orientation et la référence de ces derniers vers des professionnels de la condition physique pour assurer un suivi avec un professionnel (centre de mise en forme, gymnase ou entraîneur);
- investisse massivement dans les infrastructures sportives;

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*



- n'applique pas la TVQ pour les dépenses reliées à l'activité physique comme l'achat d'équipements sportifs, l'inscription à un gym et à des entraînements sportifs;
- crée des équipes nationales sportives qui seront une source d'inspiration pour les jeunes pour pratiquer des sports et qui financeraient les jeunes athlètes prometteurs avec des bourses et des commandites. Des fonds annuels pourraient aussi être versés à des organismes comme Hockey Québec pour aider les sportifs à plus faible revenu avec des prêts d'équipement, des dons ou encore des bourses;
- évalue de concert avec la Fédération des kinésiologues du Québec (FKQ), la possibilité d'inclure d'autres certifications en activité physique au sein de celle-ci.
- crée au sein du ministère de la Santé, un département de la Prévention, incluant le sport, la nutrition et les saines habitudes de vie. Le but de ce ministère serait d'inclure de multiples acteurs du réseau tels les kinésiologues, psychologues, nutritionnistes, préparateurs sportifs et d'autres afin de travailler en amont pour prévenir de multiples maladies en lien avec de mauvaises habitudes de vie. À moyen terme, le but serait d'instaurer un programme national d'activité physique, disponible à la population et tenant compte de l'âge et des conditions physiques des individus.

## 4. L'ÉCONOMIE

### 4.1 Ajustements au coût de la vie

Attendu que:

- le coût de la vie a augmenté;

Il est proposé que le Parti conservateur du Québec:

- modifie les articles de son programme pertinents selon les termes suivants:
  - augmenter l'exemption personnelle de base (montant personnel de base) à 20 000 \$ indexé avec l'éventuelle augmentation du salaire minimum.
  - réduira les taux d'imposition pour les paliers suivants :
    - premier palier : de 14% à 13%.
    - deuxième palier : de 19% à 18%.

### 4.2 Subventions et taux d'imposition des entreprises

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

Attendu que :

- de 2007 à 2019, le gouvernement du Québec a versé aux entreprises la gigantesque somme de près de 80 000 millions de dollars en subventions, soit environ le même montant que l'Ontario dont la taille de l'économie est le double de celle du Québec;
- il y a plusieurs problèmes avec ces subventions et aides fiscales:
  - elles créent un avantage compétitif injuste entre les entreprises qui reçoivent l'aide et celles qui ne la reçoivent pas;
  - elles ne font que déplacer des emplois entre entreprises qui paient les impôts à celles qui reçoivent les subventions;
  - les subventions créent des distorsions dans le fonctionnement normal du marché. Les gouvernements décident de favoriser artificiellement une entreprise, une production ou un secteur de l'économie aux dépens d'autres projets plus rentables et de la production d'autres biens et services qui représentent plus de valeur aux yeux des consommateurs et qui auraient été choisis par eux en l'absence de subventions;
  - la confiance dans nos institutions démocratiques risque d'être minée par le fait que le public perçoit la générosité de l'État comme le résultat de lobbying douteux ou de copinage avec les fonctionnaires ou les ministres et du fait que le gouvernement ne produit jamais d'analyse, au moment d'introduire de nouvelles dépenses fiscales ou de renouveler celles déjà existantes, sur les possibles effets pervers de ces mesures;
  - l'aide financière encourage la dépendance des entreprises. Contrairement au marché qui punit rapidement les mauvais investissements, il est difficile de mettre fin à l'aide financière, car la clientèle qui en profite fera des pieds et des mains pour conserver ses privilèges;
  - l'aide financière provoque le report indéfini des adaptations et changements souhaitables au sein des régions ou des industries qui bénéficient de l'aide;
  - l'État qui fournit l'aide financière risque de créer une surenchère avec d'autres juridictions ou peut provoquer des guerres commerciales avec les pays dont nous dépendons pour faire du commerce international;
  - selon le document « Comptes publics 2020-2021, vol. 2 » publié par le ministère des Finances, p. 143 et Seq., le ministère de l'Économie et de l'Innovation a dépensé 1,75 milliards de dollars et investi 978 millions de dollars dans cinq programmes;

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

- il est opportun de conserver les programmes 1 (direction et administration) et 5 (organismes dédiés à la recherche) intacts;
- les programmes 2 (développement de l'économie), 3 (développement de la science, de la recherche et de l'innovation) et 4 (interventions relatives au Fonds de développement économique) comprennent 1 milliard de \$ en dépenses et 725 millions de dollars en investissements (net de 125 millions de dollars d'excédents);
- il est opportun de diminuer graduellement les aides aux entreprises, en réduisant du tiers du montant les investissements et dépenses encourus annuellement pour chacune des trois premières années d'un premier mandat du Parti conservateur du Québec pour tenir compte des engagements déjà pris auprès des entreprises;
- le gouvernement utilise un autre mécanisme pour transférer les fonds aux entreprises : les « dépenses fiscales », i.e. les crédits d'impôts;
- selon le document « Dépenses fiscales- Édition- 2021 » publié par le ministère des Finances, le régime fiscal du Québec comporte 285 dépenses fiscales. On en trouve 89 qui sont associées au régime d'imposition des sociétés. Pour l'année 2022, l'aide fiscale aux entreprises est estimée à 3,6 milliards de dollars;
- il n'est pas opportun de réduire les crédits d'impôt qui bénéficient aux particuliers (subventions aux CPE, crédits d'impôt pour les fonds de travailleurs);
- il est opportun de réduire du tiers la somme de 3,6 milliards de dollars pour les trois premières années d'un premier mandat pour tenir compte des engagements déjà pris auprès des entreprises;
- les impôts sur les bénéficiaires des sociétés sont les plus dommageables à la croissance économique, car ils affaiblissent l'incitation qu'ont les entreprises à produire et à créer de l'emploi, de même qu'ils freinent l'investissement national et étranger ainsi que les incitations des entreprises à investir dans des activités novatrices;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- diminuera graduellement les subventions et aides fiscales aux entreprises tel que mentionné ci-dessus.
- appliquera les épargnes ainsi réalisées dès la première année d'un mandat du Parti conservateur du Québec dollar pour dollar en réduction du taux général d'imposition de toutes les sociétés, en commençant par une baisse de 1 point de pourcentage pour le

ramener à 10,5 %, ce faisant, avec un taux combiné fédéral-provincial de 25,5 %, le Québec serait seulement devancé par l'Alberta pour le taux général combiné le plus bas au Canada.

- mandatera le Directeur parlementaire des finances publiques d'évaluer annuellement l'impact estimé des baisses d'impôts des sociétés et des réductions des aides aux entreprises et d'en faire rapport à l'Assemblée nationale.

#### **4.3 Fonds des générations**

Attendu que :

- le Fonds des générations est un outil efficace pour améliorer la viabilité à long terme des finances publiques en allouant des sommes futures au paiement de la dette publique;
- la dette du secteur public se chiffre à plus de 312 milliards \$ et augmentera de 15,6 milliards \$ d'ici au 31 mars 2024, ou 42,7 millions \$ par jour, ou 29 630 \$ par minute, ou 494 \$ par seconde et donc, même si le ratio de dette nette par rapport au PIB a diminué de 53% en 2012-2013 à 38,1% en 2021-2022 et sachant que le vieillissement de la population pourrait mettre en péril l'équilibre budgétaire au cours des prochaines années, il est opportun de continuer à réduire ce ratio pour minimiser l'iniquité intergénérationnelle découlant des dettes contractées par les générations passées qui reposent sur les épaules des générations présentes et futures;
- le ministère des Finances s'est fixé un objectif de réduire le ratio de dette nette au PIB à 30% d'ici 15 ans (avec une cible intermédiaire de 33% d'ici 2032-2033);
- le gouvernement Legault a pigé à même le Fond des générations pour octroyer des baisses d'impôts dans son budget 2023-2024 plutôt que de ralentir le rythme d'augmentation des dépenses pour libérer les fonds requis pour absorber cette baisse d'impôts;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- maintiendra intégralement le Fond des générations et ne permettra pas qu'il soit affecté à d'autres fins jusqu'à ce que le ratio attendu soit rencontré (modifications au paragraphe 2.2.5 du Programme antérieur).

#### **4.4 Création d'un poste de Directeur parlementaire des finances publiques**

Attendu que :

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

- l'expérience acquise nous apprend que les gouvernements successifs n'ont pas toujours fait preuve de rigueur dans la préparation des budgets soumis à l'Assemblée nationale, notamment par sous-estimation des coûts engendrés par une loi soumise pour adoption à l'Assemblée nationale;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- proposera qu'un Directeur parlementaire des finances publiques indépendant soit nommé par un vote des deux tiers des membres de l'Assemblée nationale pour un mandat de cinq ans.
- mandatera le Directeur parlementaire des finances publiques indépendant pour présenter annuellement à l'Assemblée nationale du Québec une analyse indépendante sur l'état des finances du Québec, sur le budget des dépenses du gouvernement, ainsi que sur les tendances de l'économie québécoise et pour préparer une analyse de l'impact financier de tout projet de loi qui sera déposé à l'Assemblée nationale du Québec, cette analyse devant précéder l'étude en deuxième lecture du projet de loi devant l'Assemblée nationale.

#### 4.5 Règlementation intelligente

Attendu que :

- malgré les efforts des 20 dernières années, la paperasserie, la bureaucratie et la surréglementation demeurent parmi les plus importantes préoccupations des entrepreneurs québécois;
- malgré une vaste consultation du Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires (BGCR) qui a résulté en 351 suggestions, seules 44 mesures ont été retenues dans le Plan d'action du gouvernement Legault et, en date de 2022, à peine 11 (soit 23% des mesures retenues et 3% du total suggéré) ont été réalisées;
- d'autres juridictions canadiennes ont mis en place des initiatives beaucoup plus vigoureuses et les ont implantées avec beaucoup plus de succès. Par exemple, en trois ans, le gouvernement de l'Alberta a éliminé plus du tiers des exigences réglementaires héritées en début de mandat tout en mettant en œuvre plus de 575 initiatives visant à éliminer ou à réduire les formalités administratives, épargnant aux Albertains 2,1 milliards \$;
- selon la littérature scientifique, un programme d'allègement réglementaire aura pour effet de hausser le rythme de croissance du PIB;

- l'expérience en Alberta et en Colombie-Britannique démontre qu'une initiative de réglementation intelligente doit être confiée à un ministre senior du cabinet ayant un ascendant sur tous les ministres du gouvernement;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- adoptera un plan d'action gouvernemental en matière de réglementation intelligente et de l'assouplissement de la réglementation avec des objectifs beaucoup plus ambitieux et des échéanciers beaucoup plus courts que ceux actuellement en place.
- mandatera un ministre senior du Conseil des ministres pour veiller à son implantation.

#### 4.6 Loi sur le plafonnement des dépenses

Attendu que :

- selon l'Institut Fraser, le gouvernement Legault se classait huitième en matière de gestion fiscale parmi les budgets récents et actuels;
- il est nécessaire d'imposer, par une loi, la limitation de la croissance des dépenses à la croissance démographique et à la croissance de l'économie;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- Introduira la Loi sur le plafonnement des dépenses qui:
  - limitera la hausse des dépenses de portefeuille de l'État à l'inflation plus une allocation pour tenir compte de l'augmentation de la population.
  - obligera le gouvernement à ne pas avoir de déficit budgétaire accumulé sur toute période de 5 ans. Ce faisant, tout budget du gouvernement tendrait, dans ses prévisions financières, à avoir un solde budgétaire (après les paiements au Fonds des générations) cumulatif de 0 \$, à défaut de quoi un ajustement des dépenses serait ajouté pour atteindre cet objectif. Le financement des urgences nationales imprévues, telles les pandémies et catastrophes naturelles, et les augmentations de dépenses déjà budgétisées au moment de l'entrée en vigueur de ladite loi ne seraient pas affectées.
  - exigera du gouvernement qu'il trouve et réalloue les fonds requis pour de nouvelles mesures dans les budgets existants, plutôt que d'augmenter la dette et les impôts de sorte qu'afin d'introduire un nouveau dollar de dépenses, le gouvernement devra d'abord trouver et réallouer un (1) dollar d'économies correspondant.

#### 4.7 Gestion des sociétés d'État

Attendu que :

- le Québec compte plusieurs sociétés d'État provinciales et paramunicipales dont la principale fonction est la gestion de nature commerciale, financière ou industrielle tout en poursuivant un objectif d'autofinancement (telle Hydro-Québec, Loto-Québec, la Société des alcools et sa filiale la Société québécoise du cannabis);
- la productivité de plusieurs de ces sociétés d'État commerciales est déficiente, comme en font foi les travaux de recherche du Centre de la productivité et de la prospérité;
- qu'à ce manque de productivité causé notamment par un actionnariat étatique se conjuguent aussi un déficit d'innovation, de qualité de service et de compétitivité des prix résultant de leur statut juridique de monopole;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- révisera la pertinence pour l'État d'être actionnaire majoritaire de sociétés d'État commerciales.
- libéralisera les marchés des sociétés d'État commerciales qui s'y prêtent pour permettre la concurrence.
- dans le cas du marché des transports collectifs, favorisera le développement de services de transport privés, non subventionnés, complémentaires et/ou concurrentiels en abrogeant le deuxième paragraphe de l'article 80 de la Loi sur les sociétés de transports collectifs et en permettant la gestion déléguée des transports collectifs.
- dans le cas du marché des loteries qui, conformément au Code criminel du Canada, nécessite un contrôle réglementaire de l'État, introduira la concurrence en développant un cadre réglementaire approprié et émettra des licences d'exploitation, ce qui permettra d'augmenter ses revenus de taxes et de redevances provenant de ces exploitants.
- dans le cas des marchés qui se prêtent plus difficilement à une libéralisation à cause de leur situation de monopole naturel (telle la distribution d'électricité), adoptera un cadre réglementaire de tarification incitant à la hausse de productivité, par exemple en limitant les hausses de tarifs des entreprises bénéficiant d'un monopole à une fraction de l'inflation pour inciter une gestion plus efficace et un meilleur service.

#### 4.8 Entretien ce qu'on a plutôt que de construire et d'oublier

Attendu que :

- des infrastructures modernes sont essentielles pour la livraison efficace des services publics et pour le transport de biens et la mobilité des personnes;
- le Programme québécois d'Infrastructures (PQI) s'établissait à 88 G\$ en 2015 et a atteint 150 G\$ en 2023, soit 70% de plus, mais puisque la croissance a été deux fois plus rapide pour les sommes dédiées aux projets de bonification (110%) par rapport au maintien d'actifs (50%), l'état des infrastructures existantes continue de se dégrader et le déficit de maintien d'actifs est passé de 15 G\$ en 2015 à 34,9 G\$ en 2023;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- maintiendra le montant prévu au PQI actuel.
- priorisera le maintien d'actifs dans l'allocation des sommes prévues au PQI.
- limitera le pourcentage de croissance des sommes consacrées aux programmes de bonification à celui de la croissance de population et de l'économie (tenant compte de l'inflation dans les coûts de construction).

#### 4.9 Établir le libre choix dans l'utilisation des cotisations syndicales

Attendu que :

- notre attachement envers la liberté nous amène, par conviction, à voir d'un œil favorable la possibilité pour les travailleurs de se syndiquer, la représentation au moyen d'un syndicat étant on ne peut plus légitime quand elle est le fruit d'ententes contractuelles volontaires entre les employés;
- les cotisations recueillies ne sont pas employées uniquement à des fins de négociation collective et de défense des syndiqués, mais servent aussi à financer diverses causes idéologiques ou sociales qui n'ont aucun lien direct avec la représentation des travailleurs;
- les travailleurs devraient avoir le droit de disposer eux-mêmes de cet argent et choisir eux-mêmes les causes et partis politiques qu'ils souhaitent appuyer plutôt que de financer celles choisies par leurs représentants syndicaux. À la différence de l'Europe, où l'obligation de verser des cotisations syndicales pour des fins autres que les dépenses liées à des activités de représentation a été jugée irrecevable par la Cour européenne

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*



des droits de l'homme, ainsi qu'en Australie, où les employés ne sont pas obligés de payer une cotisation syndicale et aux États-Unis, où 28 États obligent le paiement d'une cotisation syndicale ne couvrant que les frais de négociation collective;

- cette obligation de payer des cotisations syndicales au-delà des dépenses requises pour les activités de représentation ne reçoit pas l'appui majoritaire de la population, les sondages indiquant que plus des trois quarts des syndiqués québécois s'opposent au fait que leur cotisation soit versée à des groupes de pression dont les objectifs n'ont rien en commun avec les besoins des travailleurs;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- protégera les droits et libertés des travailleurs syndiqués en limitant leur obligation de paiement de la cotisation syndicale aux strictes activités de représentation en matière de relations de travail.

#### **4.10** Instaurer le scrutin secret pour l'accréditation syndicale et son maintien

Attendu que :

- la capacité des travailleurs de s'organiser collectivement pour négocier une convention collective est un droit fondamental qui a été reconnu à juste titre par la Constitution du Canada;
- le Code du travail prévoit essentiellement deux mécanismes pour permettre aux employés d'exprimer leur choix. Si une demande en accréditation est déposée à la Commission des relations du travail avec les cartes d'adhésion de 35 à 50% des employés visés, un scrutin secret doit être tenu pour obtenir l'approbation de la majorité des employés à la formation d'un syndicat. Si toutefois plus de 50 % des employés signent une carte d'adhésion au syndicat, la demande en accréditation est déposée et le syndicat peut être formé uniquement sur cette base;
- l'absence de vote dans ce dernier cas comporte un certain nombre de problèmes graves. Tout d'abord, la signature de cartes est un processus intrinsèquement conflictuel. Les organisateurs syndicaux qui proposent la représentation syndicale peuvent aller aux domiciles des travailleurs ou les aborder dans le stationnement de l'entreprise ou autres endroits publics afin de les convaincre de signer des cartes. Si un travailleur décide de ne pas signer une carte de membre, il n'y a rien qui empêche les organisateurs syndicaux de solliciter à nouveau l'employé réfractaire. De toute évidence, le processus de signature de cartes peut soumettre l'employé à des pressions directes du syndicat ou de collègues de travail. Un autre problème soulevé par la nature conflictuelle du système de signature de cartes est qu'elle peut créer des hostilités entre les travailleurs dans une entreprise.

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

Étant donné que les décisions individuelles sont connues de tous les travailleurs, la signature de cartes crée souvent des conflits entre collègues qui doivent en fin de compte travailler ensemble après le début de la campagne d'accréditation;

- le syndicat est souvent la seule source d'information pour les travailleurs. Cela viole un principe de base voulant que pour que le travailleur puisse prendre des décisions éclairées, il doit avoir accès à une gamme complète d'informations concernant les effets de sa décision. De plus, et surtout lorsque deux syndicats veulent représenter une unité d'accréditation, le processus de signatures de cartes fait en sorte que les employés n'ont pas l'opportunité de débattre en assemblée générale sur les mérites de joindre tel ou tel syndicat, entraînant un déficit démocratique peu enviable. Le prétexte de l'intimidation de l'employeur ne s'avère pas une raison valable pour priver l'employé du droit fondamental de s'exprimer librement et démocratiquement sur son droit d'association et d'entendre ce que l'employeur a à dire sur la question;
- enfin, le simple fait de signer une carte d'adhésion ne confirme pas nécessairement que le signataire désire être représenté par ce syndicat, l'employé pouvant par exemple tout simplement ne plus vouloir se faire solliciter ou peut-être se débarrasser du représentant syndical qui ne cesse de le harceler pour obtenir une signature;
- le Québec fait partie d'une minorité de provinces canadiennes qui permettent toujours cette pratique;
- la population du Québec pense elle aussi que le système de syndicalisation par simple signature de cartes n'est pas souhaitable. Selon deux sondages Léger Marketing, sept personnes sur dix sont en accord avec l'énoncé selon lequel le gouvernement provincial devrait modifier la loi actuelle pour rendre obligatoire la tenue d'un vote au scrutin secret auprès des employés visés par une demande d'accréditation syndicale. Détail intéressant, les travailleurs syndiqués sont significativement plus nombreux en proportion (80%) à être d'accord avec le fait que la loi actuelle doit être modifiée afin de rendre obligatoire la tenue d'un scrutin secret;
- seul un vote au scrutin secret, administré par un organisme indépendant, peut permettre aux employés d'exprimer librement et démocratiquement leur droit fondamental de s'associer, ou non, à un syndicat;
- la tenue d'un vote au scrutin secret devrait être obligatoire pour tout vote de grève;
- les conditions relatives à une demande de révocation d'une accréditation syndicale devraient être précisées dans le Code du travail;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

- protégera les droits et libertés des travailleurs en modifiant le Code du travail pour :
  - exigera un scrutin secret pour toute demande d'accréditation, y compris celles dont le nombre de cartes signées surpasse la moitié des membres.
  - imposera, à l'intérieur de chacune des périodes prévues pour l'accréditation, un vote secret sur le maintien ou non de l'accréditation.
  - imposera que tout vote en lien direct avec une négociation collective en cours ou à venir soit pris au scrutin secret.
  - clarifiera les conditions et le moment pour un membre de demander la révocation de son adhésion syndicale.

#### 4.11 Exiger plus de transparence syndicale et une divulgation financière

Attendu que :

- la transparence est une façon simple et efficace pour assurer la responsabilisation et l'imputabilité d'une institution. Elle améliore la gouvernance et elle réduit la corruption. La transparence est un élément clé de la bonne gouvernance;
- la transparence syndicale est importante pour deux raisons. Premièrement, la transparence syndicale permet aux travailleurs de prendre des décisions plus éclairées concernant leurs préférences dans le choix de leur représentant pour négocier et administrer leur convention collective. Cette divulgation permet aux travailleurs de déterminer si les services et les performances d'un syndicat valent les frais que ces derniers chargent à leurs membres, principalement sous forme de cotisations syndicales;
- deuxièmement, la transparence entraîne et est essentielle pour l'imputabilité et la responsabilisation des syndicats. La communication publique des informations financières permet aux travailleurs de déterminer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des dépenses syndicales de façon anonyme et confidentielle et de tirer leurs propres conclusions sans influence des représentants syndicaux, d'autres travailleurs ou des employeurs;
- à cause de la formule Rand 3, les employés d'un établissement syndiqué au Québec sont tous obligés de payer des cotisations syndicales. Ce privilège accordé aux syndicats devrait toutefois avoir pour contrepartie une plus grande transparence de la part des dirigeants syndicaux, ce qui n'est pas le cas dans le contexte légal actuel;

- au Québec, les syndicats ont l'obligation de divulguer leurs états financiers mais cette divulgation ne doit se faire qu'aux membres du syndicat. En revanche, cette divulgation n'est pas imposée par la loi. Elle est volontaire, c'est-à-dire qu'elle doit être demandée par le membre. C'est donc dire que le membre ne peut obtenir de façon anonyme ces renseignements ce qui peut intimider les membres à requérir cette information;
- un syndicat encourt une foule de dépenses de fonctionnement. Or, la loi québécoise n'indique pas le degré de ventilation des revenus et des dépenses que les états financiers doivent contenir;
- l'exécutif syndical seul détermine la quantité et la qualité de l'information contenue aux états financiers du syndicat;
- le processus d'accréditation syndicale doit aussi faire preuve de transparence et les employés pressentis pour se syndiquer devraient avoir accès à l'information détaillée sur les règlements et les finances du syndicat sollicitant leur adhésion financière. Ceci permettra aux membres et aux membres prospectifs de savoir quelles sont leurs obligations financières, quelles règles doivent être suivies par les membres et quels sont les objectifs politiques et organisationnels du syndicat;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- protégera les libertés des employés syndiqués et leur droit d'association en imposant une obligation de divulgation financière annuelle aux organisations syndicales au Québec. Cette mesure de transparence et de reddition de compte publique aura aussi pour effet de rétablir un climat de confiance dans l'appareil syndical québécois au bénéfice des employés syndiqués du Québec.
- exigera aussi que les membres d'un syndicat ou les personnes sollicitées pour devenir membres d'un syndicat puissent avoir accès de façon simple et anonyme (par exemple, sur le site web du ministère du travail) aux documents déposés dans le cadre de la demande d'accréditation tant par le syndicat que par l'employeur, au certificat d'accréditation et à la constitution et aux règlements de leur syndicat et de la centrale à laquelle il est affilié. Ceci permettra aux membres et aux membres prospectifs de savoir quelles sont leurs obligations financières, quelles règles doivent être suivies par les membres et quels sont les objectifs politiques et organisationnel du syndicat.

#### **4.12 Transferts intergénérationnels en agriculture**

Attendu que:

- un projet lancé dans la MRC de l'Érable vise à étendre son modèle à l'échelle du Québec pour faciliter l'installation de nouveaux résidents en milieu rural et diversifier les projets agricoles locaux;
- avec l'autorisation de la CPTAQ et en partenariat avec l'UPA, l'initiative a déjà soutenu une quarantaine de projets, stimulant ainsi la population rurale. En simplifiant les règles de construction sur les terres agricoles elle a attiré de nouvelles familles, favorisé le développement agricole et comblé le déficit démographique tout en maintenant des services essentiels. Ferme 59 offre aux jeunes familles une occasion unique d'établir leur entreprise agricole et leur résidence en milieu rural;
- les exigences actuelles de Revenu Québec compliquent la vente des fermes aux enfants par rapport à des acheteurs externes. Cette complexité administrative fiscale entrave le transfert intergénérationnel dans le secteur agricole. Sans une relève appropriée, certaines exploitations familiales risquent de disparaître;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- révisera la Loi sur la fiscalité pour faciliter le transfert intergénérationnel des exploitations agricoles et maintenir la diversité des fermes en région.
- ajustera la loi pour qu'elle s'harmonise avec les modifications fédérales récentes.
- accélérera les transferts intergénérationnels, qui prennent actuellement 5 (cinq) à 10 (dix) ans, en simplifiant les procédures administratives et en offrant des incitatifs fiscaux.
- favorisera le transfert par don, sans impact fiscal, pour faciliter l'accès aux générations suivantes et préserver les fermes familiales face aux regroupements importants, ce qui faciliterait le maintien de la diversité en termes de taille et de spécialisations agricoles.
- abolira la TVQ, ainsi que le gain en capital sur les équipements et produits non-alimentaires, tant et aussi longtemps que la terre est un legs filial (incluant adoption/membre de la famille) jusqu'à ce que la ferme devienne profitable et qu'elle permette de pouvoir les payer.

#### **4.13 Accès à la propriété**

Attendu que:

- il faut revoir les programmes de crédits à l'achat d'une première maison afin de favoriser les jeunes dans les régions;

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

- il faut permettre la déduction des intérêts payés sur une première hypothèque comme cela se fait aux États-Unis;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- modifiera le point 3.2.2 du programme du PCQ adopté lors du Congrès de 2021, pour ne pas restreindre aux familles avec deux enfants l'abolition des droits de mutation, et l'étendra à tous nouveaux arrivants dans les régions.

## 5. L'ÉNERGIE

### *Contexte*

Le Québec fait face à une pénurie d'électricité. Selon le gouvernement actuel, afin d'assurer la transition énergétique d'ici 2050, le Québec doit trouver de nouvelles sources de plus de 100 térawattheures (TWh), soit presque 50% de plus que la production actuelle d'Hydro-Québec. Le ministre de l'Énergie, Pierre Fitzgibbon a même avancé le chiffre de 200 TWh.

Pour examiner la question, des consultations publiques ont été organisées au printemps 2023, suivies du dépôt de projets de loi concernant ce secteur à l'automne 2023. Le constat du PCQ et plus généralement des autres parties et de l'opinion publique est qu'il en ressort un manque de vision et de cohérence. Nous y voyons beaucoup d'improvisation et une confusion teintée de partis pris idéologiques.

C'est pourquoi le PCQ a choisi de mieux définir une stratégie complète propre à assurer l'avenir énergétique de la province et un plan de développement à la hauteur de la réputation du Québec en matière d'énergie.

Pour ce faire, le PCQ a d'abord organisé la tenue d'un colloque sur l'énergie et les ressources naturelles en invitant différents experts reconnus dans ces milieux à présenter leurs approches. Par la suite, le Parti a mandaté sa Commission politique afin de choisir différentes idées qui y ont été débattues et produire, en collaboration directe avec certains de ces experts, un plan empreint de réalisme qui propose des solutions concrètes tenant compte des nouvelles avancées technologiques.

Ce plan a été guidé par ces principes fondamentaux :

Un bon plan ne tient pas pour acquis un futur spécifique et se garde une marge de manœuvre qui permet de la flexibilité plutôt que de présenter une solution universelle.

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

Un bon plan reconnaît que ce qui peut être adéquat à un endroit peut être moins approprié à un autre.

Un bon plan capitalise sur les avantages d'une solution dans la balance des inconvénients qu'elle présente et par rapport au spectre entier des solutions possibles.

*Vision : diversification et autonomie énergétiques au cœur de nos préoccupations.*

Le contexte international actuel, notamment la guerre en Ukraine, nous amène à réaliser l'importance de posséder une autonomie énergétique, cette dernière passant par la diversification des sources d'énergie disponibles. À cet effet, le Québec se voit graduellement fragilisé en matière énergétique par manque de diversité des sources potentielles. Le Québec est presque à 100% dépendant de l'importation des hydrocarbures et présente donc des lacunes au niveau de son autonomie énergétique, d'autant plus qu'il possède les ressources nécessaires de gaz naturel pour combler les besoins internes pendant longtemps.

Il n'y a pas que les questions de sécurité et d'autonomie à considérer. L'extraction et la transformation des ressources naturelles québécoises pourraient contribuer grandement à l'enrichissement des régions du Québec, des municipalités et des nations autochtones. Les ressources naturelles que renferme le Québec sont un avantage comparatif sur lequel il faut miser en tant que société.

Le PCQ se positionne fortement en faveur d'une diversification énergétique. Avec la venue inéluctable d'une électrification massive des transports d'ici la prochaine décennie, et la courbe croissante de population du Québec et du Canada, ces facteurs, ainsi que d'autres, viendront augmenter substantiellement la demande en électricité. Il est primordial d'opter pour une attitude rationnelle et visionnaire afin de subvenir à la future demande énergétique, et ce à coûts compétitifs, tout en visant une plus grande autonomie énergétique.

Il nous faut prendre au sérieux la menace que fait peser la pénurie d'énergie annoncée et qui risque d'entraîner des conséquences graves sur notre économie si rien n'est entrepris pour y remédier dans les plus brefs délais. Les industries québécoises, déjà malmenées par le fardeau fiscal, la faible productivité et la pénurie de main-d'œuvre doivent avoir accès à une électricité stable et abordable pour assurer notre prospérité collective.

Le Parti conservateur du Québec croit qu'il est important pour les Québécois que ces derniers aient un approvisionnement en énergie sécurisé, résilient et autonome.

Pour atteindre ces objectifs que nous considérons fondamentaux, nous prônons une diversité des sources d'énergie, mais aussi l'exploitation de nos ressources naturelles de manière responsable en respectant les normes environnementales les plus exigeantes.

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

L'énergie éolienne, bien que renouvelable, n'en demeure pas moins une énergie intermittente incapable de répondre aux besoins d'une société exigeante en énergie comme le Québec.

Face aux défis posés par les changements climatiques, il faut faire preuve de pragmatisme et fournir une énergie abondante, abordable, propre et fiable.

### *Stratégie*

Pour répondre à la pénurie, le PCQ propose une solution sur le court, le moyen et le long terme, ainsi que deux volets connexes qui viennent enrichir et compléter sa stratégie.

À court terme, il est urgent d'augmenter nos capacités énergétiques afin de ne pas entraver la marche de l'économie. Ne pas s'y engager pourrait entraîner des conséquences économiques sérieuses pour le Québec et mettre une trop grande pression sur les citoyens qui doivent continuer à bénéficier de coûts d'énergie abordables.

Le PCQ recommande de recourir au gaz naturel que renferme notre sous-sol à titre de transition vers l'autonomie énergétique et comme soutien aux objectifs de décarbonation du Québec.

Il y a un peu plus d'un an, l'Union européenne désignait le gaz naturel comme énergie d'avenir. Nous croyons qu'en interdisant l'exploitation et l'usage sur le territoire québécois découle d'un manque de sagesse et de pragmatisme de nos élus dans le contexte d'une pénurie d'énergie imminente.

### *Le gaz naturel du Québec*

#### *Vision*

Notre parti considère qu'il n'est pas sage ni avantageux pour la nation québécoise d'interdire l'exploitation du gaz naturel sur son territoire alors même que l'Europe définit le gaz naturel comme énergie d'avenir et que la ressource, facile d'accès, est présente en grande quantité dans notre sous-sol.

Le gaz naturel est une énergie de transition appelée à jouer un rôle de soutien dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de carbone du Québec, et un rôle prépondérant pour répondre à la crise énergétique actuelle que connaît le Québec.

L'exploitation de notre gaz naturel viendrait renforcer notre autonomie énergétique, mais aussi notre autonomie alimentaire en rendant nos producteurs agricoles moins dépendants des



marchés internationaux et interprovinciaux. L'UPA demande même dans un mémoire déposé au gouvernement actuel d'améliorer la disponibilité du gaz naturel pour une agriculture plus efficace.

Plusieurs industries vitales à notre économie exigent le recours au gaz naturel, la conversion à l'électricité étant soit impossible techniquement ou non rentable.

Le développement de la filière gazière au Québec s'inspirerait des meilleures pratiques environnementales de l'industrie. Des infrastructures d'exploitation à la fine pointe assureraient la production du gaz naturel le plus propre en Amérique.

La nature très concentrée des gisements gaziers que renferme le Québec fait en sorte que l'espace requis pour les infrastructures d'exploitation est minimal et le nombre de puits nécessaires pour exploiter la ressource n'occuperait donc que peu de surface. De plus, le fait de ne plus devoir importer du gaz produit à l'étranger avec des technologies plus émettrices et devant être transporté sur de très longues distances améliorerait de beaucoup le bilan carbone du gaz que l'on importe.

À moyen terme, le PCQ recommande d'exploiter les potentiels hydroélectriques résiduels de la province, estimés à leur maximum à 120TWh. Étant donné qu'une bonne quantité de ces projets présentent une envergure de moins de 200 MW, le PCQ propose de rendre le cadre législatif entourant le développement de l'hydroélectricité plus souple et plus efficace et de permettre à des entités autres que la société d'État Hydro-Québec de présenter des projets de moindre envergure, entre autres pour permettre aux municipalités, MRC et communautés des Premières Nations de profiter de redevances sur leurs territoires.

À plus long terme, le PCQ croit qu'il est important pour le Québec d'emboîter le pas à nos alliés et voisins et redémarrer progressivement notre filière nucléaire en commençant par explorer la possibilité d'exploiter les réserves d'uranium que renferme notre sous-sol.

Cette proposition a aussi pour objectif de faciliter l'inclusion du Québec dans la discussion pancanadienne sur le sujet du nucléaire, de créer des liens avec des partenaires stratégiques pour le futur et de garder la province au fait des actions et des avancées de la filière nucléaire au pays.

L'énergie nucléaire, en plus d'avoir déjà prouvé hors de tout doute sa grande efficacité dans la mitigation des gaz à effet de serre, est l'une des sources énergétiques les plus fiables qui soient et la seule en mesure de soutenir la demande d'énergie mondiale croissante.

Un autre aspect de notre stratégie énergétique présente un volet entier consacré à l'efficacité énergétique, un sujet dont on entend beaucoup parler depuis l'annonce de l'imminence d'une pénurie d'énergie. L'importance de ce volet n'est pas à négliger puisqu'un peu plus de 50% de toute l'énergie importée, générée et consommée au Québec se perd au cours de sa production,

de son transport et de sa consommation. C'est pourquoi le PCQ propose des stratégies pour diminuer ces pertes importantes.

Enfin, pour couronner son plan en énergie, le PCQ propose, en collaboration avec un de nos grands experts québécois de l'hydroélectricité, Pierre Gingras, un grand projet d'exploitation de nos ressources naturelles : l'Eau du Nord. Ce projet visionnaire, tant sur le plan économique qu'environnemental, offre la possibilité au Québec, en plus d'augmenter de manière rentable sa production d'énergie hydraulique, de régler le problème des niveaux d'eau de la Voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs, en plus de revaloriser une ressource fondamentale, l'eau de deux de nos rivières nordiques qui se perdent chaque année dans les eaux salées de la Baie James, en même temps que d'en tirer un avantage économique pouvant s'avérer substantiel en répondant au déficit en eau du centre des États-Unis.

Il est à noter que les différentes propositions dans chacun des volets du plan en énergie présentent la possibilité pour les occupants des territoires où des projets d'exploitation des ressources naturelles pourraient être développés (municipalités, MRC, Premières Nations) d'en tirer des redevances pour enrichir leurs communautés. À cette fin, la Commission politique du PCQ se donne pour mandat d'examiner plus en profondeur la question des redevances sur l'exploitation des ressources naturelles dans les territoires des régions, des municipalités et des communautés autochtones. Il s'agira d'émettre des propositions dans ce sens, notamment sur les modifications à apporter à la fiscalité s'y rapportant afin de s'assurer que les différents acteurs concernés profitent de redevances en lien avec l'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires.

Rappelons que l'énergie forme le socle sur lequel s'appuie l'économie du Québec. En elle réside le potentiel de matérialiser les ambitions du Québec, d'enrichir les Québécois, y inclus les nations autochtones. La commission politique du PCQ, forte de ce travail mené avec rigueur et diligence, est très fière de présenter aux membres du Parti sa stratégie en énergie.

### *Constats*

L'exploitation minière de l'uranium au Québec est un enjeu de longue date, trop souvent dominé par les émotions plutôt que par les faits, impliquant des groupes de pression utilisant la peur et la désinformation pour pousser un gouvernement péquiste à imposer en 2013 un moratoire à une industrie profitable au nom de l'acceptabilité sociale.

Le Québec posséderait environ 40 000 tonnes de gisement d'uranium dans les zones explorées jusqu'à présent et certaines estimations parlent de 192 000 tonnes.

L'uranium alimente dans de nombreux pays la production d'énergie et le secteur militaire, mais aussi d'autres secteurs, comme l'astronomie et l'industrie médicale pour les rayons de diagnostic et thérapeutiques.

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

Historiquement, l'opinion publique sur l'uranium est plutôt négative. Il faudra donc être en mode écoute, tout en engageant un travail de pédagogie auprès de la population en mettant de l'avant les nombreux avantages environnementaux de cette énergie. Devant nos besoins d'électricité et de développement économique, entre autres des communautés des Premières Nations, nous croyons que le bon sens prévaudra.

L'énergie nucléaire a prouvé hors de tout doute sa grande efficacité dans la mitigation des gaz à effet de serre. La France, grâce à son énergie nucléaire, est l'un des pays européens ayant le plus faible bilan carbone pour sa production électrique. L'Union européenne a accordé à l'énergie nucléaire la certification d'énergie verte.

Le nucléaire est une source d'énergie qui produit une électricité très faible en CO<sub>2</sub>. Il émet ainsi 70 fois moins de CO<sub>2</sub> que le charbon, 40 fois moins que le gaz, 4 fois moins que le solaire, 2 fois moins que l'hydraulique et autant que l'éolien.

### *Contexte canadien*

Le Canada occupe le deuxième rang des pays producteurs d'uranium, derrière le Kazakhstan et devant l'Australie. Sa production, qui provient de trois mines de la Saskatchewan, atteignait, en 2013, près de 9 000 t, soit environ 16 % de la production mondiale.

L'Ontario, les provinces de l'Ouest et le gouvernement fédéral ont tous mis de l'avant le nucléaire comme énergie du futur pour la décarbonation de notre économie.

L'expérience canadienne de l'exploitation de l'uranium sur les plans des techniques d'extraction et de la protection de la santé des travailleurs et des populations environnantes est concluante. Le Canada est reconnu comme un leader dans ce domaine. Les mines d'uranium sont les plus réglementées de l'industrie minière.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire surveille rigoureusement l'application de la réglementation et veille à ce que chaque titulaire de permis dispose d'une garantie financière pour chaque installation - et pour toutes les phases du cycle de vie - afin de couvrir les coûts éventuels du déclassement.

Le Canada donne depuis peu son appui financier au développement de l'énergie nucléaire.

### *Des perspectives encourageantes*

Le prix de l'uranium explose sur les marchés internationaux, une tendance observable depuis plusieurs années. Il y a 56 réacteurs nucléaires en construction dans le monde. De nombreux

pays envisagent la construction de nouvelles centrales: Canada, États-Unis, Suède, Japon, Inde, France.

L'uranium est de plus en plus rare dans le monde et de plus en plus recherché en même temps. Et il n'y a pas de substitut à l'uranium.

L'énergie nucléaire sera l'une des énergies les plus importantes du futur de notre planète. Garder un pied dans cette industrie par l'intermédiaire de l'exploitation de l'uranium québécois serait un bon investissement pour l'avenir et permettrait de créer des liens avec des partenaires stratégiques.

Une recrudescence marquée de l'intérêt pour l'énergie nucléaire a vu le jour récemment dans le monde développé. Nos voisins américains viennent d'annoncer dans leur nouveau plan vert un investissement majeur pour le nucléaire.

L'énergie nucléaire est l'une des sources énergétiques les plus fiables qui soient et la seule potentiellement en mesure de soutenir la demande d'énergie mondiale croissante.

### *Vision*

La transformation de l'énergie engendre des pertes énergétiques qui surviennent au cours de sa production, de son transport et de sa consommation. Le PCQ reconnaît qu'une trop grande part de l'énergie produite au Québec est actuellement perdue ou utilisée de manière peu efficace. Lorsque ces pertes sont minimisées, le système devient plus efficace, car une même quantité d'énergie produite peut répondre à un plus grand éventail de besoins.

Nous avons comme responsabilité en tant que société de mieux utiliser une ressource aussi fondamentale que l'énergie. L'efficacité énergétique est une mesure importante pour mitiger les effets néfastes d'une pénurie d'énergie à venir.

L'efficacité énergétique contribue à atténuer la demande de pointe du réseau électrique et participe ainsi à réduire les coûts de mise à niveau du réseau de distribution. Il existe de nombreux gisements d'efficacité énergétique et plusieurs stratégies non contraignantes s'offrent à nous afin d'en tirer parti.

## **5.1 Grands projets au Labrador et sur la Côte Nord**

Attendu que:

- le PCQ est conscient de l'apport de l'énergie hydraulique à la prospérité du Québec et reconnaît le rôle important des grands chantiers dans la construction de l'identité québécoise moderne;
- nous croyons qu'il serait inconsideré de clore l'ère des grands barrages et de tourner le dos à un potentiel hydraulique prometteur, qui plus est dans le contexte de la valorisation de cette énergie propre à l'échelle planétaire;
- il est crucial pour le Québec d'assurer sa sécurité énergétique et de maintenir des coûts d'électricité les plus bas possibles pour sa population;
- il faut rendre le cadre législatif entourant le développement de l'hydroélectricité plus souple et plus efficace;
- la production d'hydroélectricité doit avoir un rôle important à jouer dans les prochaines décennies;
- l'entente actuelle de 33 TWh avec le Labrador se terminera en 2041, soit dans un avenir relativement rapproché;
- l'importance de cette entente pour la sécurité énergétique et la prospérité du Québec ne saurait être minimisée et ce serait un risque considérable de tenir pour acquise sa prolongation;
- un potentiel de production hydraulique au Labrador est toujours présent et techniquement réalisable à un coût raisonnable;
- certains projets potentiels d'importance sur notre territoire chevauchent la frontière avec le Labrador; notre incapacité à nous entendre avec ce dernier pourrait handicaper ces projets et donc la rentabilité de nos investissements à venir:

Il est proposé que le gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- proposera au Labrador une entente globale en cinq points afin de nous assurer de l'exclusivité de l'énergie de Churchill Falls.
- prolongera l'entente de 33 TWh pour éviter une crise d'approvisionnement majeure au Québec.
- collaborera avec le Labrador sur un projet nommé « River Bend » sur le fleuve Churchill en remplacement du projet projeté de Gull Island submergé par la réalisation des travaux de Muskrat Falls. À une vingtaine de kilomètres plus à l'amont du projet de Gull Island, se

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

trouve un site beaucoup plus favorable où le fleuve Churchill fait un coude très serré, et où un potentiel de 1 504 MW pourrait être développé avec un barrage quatre fois moins volumineux pour un coût total de 4 G\$ pour l'année 2032 ou avant, soit trois années plus tôt que le projet de Gull Island;

- collaborera avec le Labrador pour une centrale en amont de la centrale de Churchill Falls et nommée « Centrale de Lobstick ». Ce projet estimé à 400 MW viendrait sécuriser les ouvrages de l'évacuateur adjacent;
- sécurisera le réservoir Smallwood. Cet immense réservoir comporte des zones dégagées en ligne droite de 90 km de longueur et 88 km de crête réparties sur 64 digues et barrages. Terre-Neuve n'a possiblement pas les moyens d'entreprendre les travaux de rehaussement de ces ouvrages malgré les dangers existants que pourraient causer des vagues de grande ampleur et renforcées par les changements climatiques. Nous recommandons donc d'inclure ces travaux dans les négociations.
- développera le potentiel hydraulique de la Côte-Nord. Estimé à environ 3500 MW, il s'agit de l'un des plus importants potentiels résiduels à développer. Dans plusieurs cas, notamment pour le projet de Petit Mécatina KM-108 de 1700 MW et celui de Natashquan KM-90 de 900 MW, les réservoirs devront s'étendre au-delà de la frontière du Labrador, sans quoi ces projets seront moins rentables si on se limite à cette frontière. C'est pourquoi nous incluons ce sixième point dans une négociation plus large avec le gouvernement du Labrador.

## 5.2 Développement des projets en sol québécois

Attendu que :

- le Québec est dans un contexte de pénurie imminente d'électricité;
- les Québécois ne doivent pas faire les frais d'une gestion déficiente qui les priverait d'un accès avantageux à un patrimoine national pour lequel plus de deux générations ont fait des sacrifices;
- plus d'une centaine d'industriels demandent qu'Hydro-Québec leur confirme la disponibilité d'un 3, 5 ou 10 MW pour aller de l'avant avec des projets d'expansion et/ou d'agrandissement de leurs usines;
- les experts que nous avons consultés estiment que le potentiel résiduel économique et réaliste du Québec se situe entre 70 à 80 TWh, ce qui n'est pas négligeable. Ce chiffre s'élèverait à environ 120 TWh si on ajoute les projets de Grande-Baleine et L'Eau du Nord;

- les projets hydroélectriques ont joué un rôle important dans le développement et peuvent encore le faire dans l'avenir;
- de nombreux projets demeurent en plan parce que trop importants pour être réalisés par le milieu selon la loi, et pas assez pour mobiliser les ressources d'Hydro-Québec;
- Hydro-Québec n'est pas bien organisée pour réaliser efficacement des projets de moindre ampleur, notamment parce que les communautés locales tendent à s'avérer très exigeantes dans leurs demandes;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- relancera la filière de l'hydroélectricité.
- invitera les promoteurs tels que les Premières Nations, les MRC, les industriels et les investisseurs à présenter des projets de moins de 200 MW en tout temps, en dehors d'échéanciers d'appels d'offres serrés.
- révisera le processus d'études et d'autorisation notamment en réunissant les fonctionnaires des ministères concernés afin d'exiger que ces derniers établissent un processus efficace et coordonné pour diminuer les délais et réduire la lourdeur administrative.
- clarifiera les règles sur le zonage écologique existant, ou en voie de l'être, pour faire en sorte que les projets hydrauliques résiduels projetés puissent se réaliser.
- investira dans les projets de puissance de pointe afin de régulariser la production de la filière éolienne, en visant une meilleure rentabilité de ces investissements par l'ajout d'une production d'énergie supplémentaire.

### **5.3 Un grand projet québécois d'infrastructure : L'Eau du Nord**

Attendu que :

- le plan stratégique d'Hydro-Québec avance que le Québec aura besoin d'au moins 100 TWh supplémentaires à l'horizon de 2050 pour chauffer les domiciles, électrifier les transports, encourager l'investissement et accueillir de grands projets industriels;
- l'énergie hydroélectrique possède un avantage comparatif majeur par rapport à d'autres énergies comme l'éolien sur les plans de l'expertise québécoise, de la disponibilité et de la fiabilité, tout en générant très peu de pollution;

- le projet L'Eau du Nord a été conçu par un des grands experts québécois en énergie hydroélectrique, Pierre Gingras;
- L'Eau du Nord a pour objet d'emmagasiner dans leur bassin naturel les eaux de crues saisonnières de deux rivières, Waswanipi et Bell, cours d'eau encore inexploités de la Baie James et de les canaliser jusque dans l'Outaouais. Actuellement, ces eaux douces se perdent dans les eaux salées de la baie;
- les centrales qui seraient ajoutées, de même que les centrales actuelles de la rivière des Outaouais qui seraient renforcées, permettraient de générer une énergie hydroélectrique annuelle de 14,2 TWh, le tout représentant 25 projets hydroélectriques d'envergure modeste ou moyenne à proximité des régions consommatrices;
- ce projet d'ingénierie permettrait également au Québec et au Canada d'exporter aux États-Unis une quantité d'eau équivalente à celle canalisée par le projet L'Eau du Nord (un volume quotidien de 70 millions de m<sup>3</sup>) en utilisant les ouvrages de rétention le long de la Voie maritime entre les Grands Lacs et Montréal afin d'augmenter le niveau de ces plans d'eau. Le débit du Saint-Laurent à l'est de Montréal ne serait pas affecté grâce à l'apport du projet L'Eau du Nord venant de la rivière des Outaouais. Il s'agirait ensuite pour les États-Unis de prélever ce surplus d'eau douce dans le Lac Michigan via le canal Chicago jusqu'au Mississippi, pour ensuite l'acheminer sur des milliers de kilomètres vers leurs terres agricoles et ainsi contrer les graves problèmes de sécheresse qui sévissent chez eux. Loin de subir le moindre préjudice en répondant à ces besoins, le Québec pourrait en tirer des revenus énormes sans qu'une seule goutte d'eau sorte du Québec;
- l'acceptabilité sociale du projet L'Eau du Nord est réalisable: ce projet permettrait au Québec de conserver une partie des eaux canalisées pour corriger la baisse prévisible de débit du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec et protéger la circulation sur la Voie maritime, un problème environnemental étudié depuis longtemps et dû partiellement aux changements climatiques. Le niveau des rives de la rivière des Outaouais serait maintenu stable et mieux régularisé qu'avec les débits de crues naturelles. En amont, environ 860 des 1200 km parcourus par l'eau sont constitués de lacs et de réservoirs qui ne seraient pas affectés. Les rivières aménagées ne seraient pas asséchées et la surface des terres immergées serait peu importante. Les 25 ouvrages hydroélectriques mettraient en valeur une énergie renouvelable et non polluante. De l'eau douce serait rendue disponible aux États-Unis sans sortir une goutte d'eau du Québec;
- avec ou sans exportation d'eau, le projet L'Eau du Nord serait rentable sur le plan de l'énergie produite. Le coût de réalisation totale du projet est estimé à environ 20 milliards \$. À titre comparatif, le coût du complexe de la Romaine a été de 7,2 milliards \$. Et encore, il faudrait tenir compte que des investissements de l'ordre de près de 10 milliards de dollars seront requis de toute façon sur les ouvrages de la rivière des Outaouais pour les



rendre sécuritaires face aux effets des changements climatiques en cours, d'où un coût réel bien moindre pour L'Eau du Nord. L'électricité produite représenterait des revenus annuels de près de 2,7 milliards \$. Advenant une entente d'exportation, la valeur de l'eau exportée sous forme de droits rapporterait des milliards de dollars annuellement;

- il y aurait des crédits de pollution très rentables engendrés par cette énergie propre sur le marché du carbone par l'élimination d'une quantité annuelle de GES de 16,2 millions de tonnes;
- en exploitant une ressource renouvelable, l'ensemble constitue un exemple inspirant d'un développement durable, socialement responsable et respectueux de l'environnement. L'Eau du Nord, suivant le modèle de l'économie circulaire, valorise une ressource non exploitée qui se perd dans la Baie James en allongeant son cycle. Ce détournement permettrait à des millions de personnes d'en bénéficier tout en enrichissant le Québec, tout en contribuant à maintenir une saine écologie des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Cette intervention sécuriserait également les niveaux d'eau de la Voie maritime du Saint-Laurent qui relie le cœur de l'Amérique du Nord au monde entier;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- demandera aux ministères concernés de commander une étude d'impact économique et environnemental indépendante du projet L'Eau du Nord.
- entreprendra des négociations avec toutes les parties prenantes, y inclus le gouvernement fédéral, les municipalités concernées et les Nations autochtones, si les études de faisabilité et d'impact s'avèrent concluantes.
- demandera qu'une filiale d'Hydro-Québec et le secteur privé réalisent ensuite les 25 ouvrages hydroélectriques faisant partie du projet L'Eau du Nord.
- fera en sorte que les gouvernements du Québec et du Canada entreprennent, dans une étape ultérieure, des négociations avec les États-Unis si le Québec désire toujours exporter de l'eau sous forme de droits.

#### **5.4 Proposition concernant le gaz naturel au Québec**

Attendu que :

- remplacer le gaz importé par du gaz naturel québécois assurera un coût à la tête du puits inférieur pour les Québécois (entre 20% à 30% moins cher selon les estimations) et atténuera la balance commerciale négative du Québec en matière de gaz naturel qui est de plus ou moins deux milliards de dollars \$ annuellement;

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

- l'un des rares avantages comparatifs du Québec est d'avoir accès à une énergie à faible coût; nos entreprises dépendent de cet avantage pour demeurer compétitives à l'international;
- Les entreprises dépendant du gaz naturel pour opérer soutiennent au minimum 20 000 emplois au Québec et représentent environ 7 G\$ d'investissements privés dans notre économie;
- le gaz naturel est essentiel dans la production agricole au Québec;
- la production du gaz naturel pourrait débuter rapidement grâce à l'expertise disponible;
- la production de gaz naturel serait acheminée facilement aux consommateurs grâce au réseau de distribution déjà existant;
- des centaines d'emplois bien rémunérés seraient créés dans les régions du Québec;
- il est prévu que la demande de gaz naturel augmentera dans les décennies à venir. Le PCQ n'exclut pas la possibilité d'exporter du gaz naturel québécois à des fins environnementales et économiques;
- plus du tiers des bâtiments résidentiels chauffent exclusivement à l'électricité. Le Québec connaissant des pannes électriques de plus en plus fréquentes au cours des dernières années, il s'agit d'un enjeu de sécurité;
- les établissements dédiés aux soins des personnes âgées, malades ou vulnérables doivent posséder une autonomie énergétique en cas d'interruption de service électrique. Notre gaz domestique assurerait l'approvisionnement de systèmes d'appoints garantissant la sécurité de ces personnes;
- sous nos latitudes, un bâtiment en biénergie présente moins d'impacts environnementaux qu'un bâtiment 100% électrique et fait partie de la solution de transition;
- si aucun effort n'est déployé pour atténuer les pointes du réseau électrique, les défis techniques engendrés entraîneront des dépenses majeures dans la mise à niveau du réseau de distribution afin de pourvoir à la demande en puissance. Le gaz naturel peut jouer un rôle significatif pour atténuer la demande de pointe par grands froids;
- l'exploitation du gaz naturel sur le sol québécois rapporterait des redevances annuelles pour le gouvernement et les municipalités;

- l'exploitation du gaz naturel au Québec réduirait immédiatement le bilan carbone du gaz naturel en Amérique. L'empreinte environnementale du gaz naturel québécois serait de 300% moins grande que celui que l'on importe de l'Ouest canadien et des États-Unis (CIRAIG / Polytechnique);
- le gaz naturel québécois serait exploité principalement dans une formation géologique bien connue (le schiste d'Utica) qui recouvre une grande partie de la vallée du Saint-Laurent et la frontière sud-ouest des Appalaches. C'est une formation géologique que l'on retrouve aussi dans le nord-est des États-Unis et en partie dans l'Ohio où il est une source de richesse importante;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- abolira la législation interdisant directement ou de facto l'exploitation et l'exploration des hydrocarbures au Québec.
- reconnaîtra le gaz naturel comme une énergie de transition, comme l'a fait l'Union européenne.
- permettra l'extraction du gaz naturel avec des normes strictes sur les niveaux sécuritaire et environnemental dans les régions où il y a de l'acceptabilité sociale pour l'exploitation de cette énergie.
- lancera des appels d'offres pour des projets pilotes pour des puits dans des municipalités intéressées.
- appuiera GNL Québec au Saguenay, mais ne donnera aucune subvention ou congé de taxe à des projets gaziers.
- ne forcera pas les citoyens et les entreprises à l'électrification.
- mettra fin aux possibilités d'aide financière gouvernementale à l'installation de systèmes de chauffage alimentés à 100% par des combustibles fossiles, mais maintiendra la possibilité de financement pour les systèmes de biénergie pour le secteur résidentiel ainsi que pour les établissements privés ou publics hébergeant des citoyens vulnérables, comme les RPA et les CHSLD.
- supprimera le droit des municipalités d'interdire l'installation de systèmes de chauffage au gaz ou à la biénergie, le chauffage dans un climat comme le nôtre étant considéré un besoin essentiel.

## 5.5 Proposition sur l'énergie nucléaire

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

Attendu que :

- le Parti conservateur du Québec croit que notre développement économique sera mieux servi par la diversité énergétique, sans a priori idéologique;
- le Québec, parce qu'il possède des gisements d'uranium, a la possibilité de renforcer son autonomie en ajoutant le nucléaire à son bouquet énergétique;
- le Québec ne devrait autoriser aucun projet d'exploitation de mine d'uranium sans être capable de l'évaluer, de l'encadrer et de le gérer avec des ressources, des normes et des moyens appropriés;
- il faut éviter toute précipitation et s'assurer qu'une meilleure acceptabilité sociale soit au rendez-vous;
- le Québec a besoin d'un parti politique qui croit à l'exploitation des ressources naturelles et prenne la parole lors des évaluations environnementales pour ne pas laisser le champ complètement libre à des groupes de pression motivés par des idéologies réfractaires au développement;
- le Québec a la possibilité d'autoriser l'exploitation des gisements d'uranium que contient son sous-sol et d'en tirer des revenus par les redevances et les impôts, en plus d'en faire bénéficier les communautés locales;
- le Québec ne doit pas se retrouver exclu des progrès du Canada dans cette filière et doit prendre part à la discussion au niveau pancanadien;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- classera l'énergie nucléaire comme une énergie propre.
- mettra fin au moratoire sur l'exploitation de l'uranium au Québec.
- mettra en place un cadre législatif pour l'exploitation sécuritaire de l'uranium au Québec en s'inspirant notamment de la Saskatchewan.
- harmonisera ses règles avec la législation fédérale dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale.
- associera les entrepreneurs et représentants autochtones pour qui la préservation du territoire et l'intégrité des écosystèmes est un souci primordial lié à leur mode de vie.

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

- veillera à ce que les communautés locales et les municipalités situées à proximité profitent de redevances générées par cette industrie.
- soumettra chaque projet à une étude rigoureuse d'impact environnemental qui prendra en compte autant les impacts locaux que globaux.
- mettra en place des chaires de recherches sur l'énergie nucléaire en partenariat avec le Canada et la Francophonie dans une optique de développer une expertise nucléaire chez nous.
- veillera à constituer des fonds suffisants pour la restauration des sites.
- donnera des garanties aux entrepreneurs qui effectueront de la prospection que leur investissement pourra être rentabilisé dans un environnement législatif stable.
- étudiera la possibilité de relancer la filière nucléaire d'Hydro-Québec en collaboration avec les autres provinces canadiennes.

## **5.6 Proposition sur l'efficacité énergétique**

Attendu que:

- un peu plus de la moitié de l'énergie totale au Québec est perdue et n'apporte aucune valeur ajoutée à l'économie;
- l'amélioration de l'efficacité du système énergétique constitue une source de productivité, de compétitivité et de croissance économique puisqu'elle permet de réduire l'énergie nécessaire pour générer un dollar de richesse;
- il peut s'avérer plus rentable, selon diverses approches, d'économiser l'énergie que d'en produire davantage;
- le secteur du transport est responsable de 33% des pertes, particulièrement le transport des marchandises. La part du secteur industriel est de 28%, tandis que le bâtiment (résidentiel, commercial et institutionnel) compte pour 15%;
- la part de l'énergie consommée par le secteur résidentiel qui sert au chauffage est de 61%;

- plus du tiers des bâtiments résidentiels chauffent exclusivement à l'électricité. Des améliorations portées à l'isolation réduiraient la pression de pointe sur le réseau électrique;
- les transports collectifs semblent, dans plusieurs cas, et surtout en région, incapables de séduire les Québécois en raison d'une offre de service déficiente, ce qui en amène plusieurs à utiliser leur automobile malgré la congestion et les difficultés de stationnement. Afin que les transports collectifs prennent de l'expansion au Québec, des solutions originales adaptées à notre géographie et à notre climat doivent être développées;
- la congestion urbaine est une source importante d'inefficacité énergétique. Cependant, on a observé en Norvège que les subventions aux véhicules électriques (VE), en plus d'exacerber les inégalités sociales, ont eu pour effet d'augmenter le parc automobile et en conséquence d'aggraver la congestion urbaine. Les subventions aux VE contreviennent aux efforts déployés pour accroître l'utilisation des transports en commun et la mobilité active;
- les trains sont en moyenne de trois à quatre fois plus écoénergétiques que les camions. Une seule locomotive peut transporter une tonne de marchandises sur plus de 210 kilomètres avec un seul litre de carburant, retirant plus de 300 camions de nos routes congestionnées;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec:

- accentuera les efforts de rénovation et de mise à niveau du parc résidentiel québécois en s'appuyant sur des études plus approfondies des scénarios de recommandations émis par la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal ainsi que d'autres institutions compétentes dans ce secteur.
- étudiera la possibilité de l'autosuffisance énergétique pour certains bâtiments publics.
- offrira des crédits d'impôt plutôt que des subventions comme c'est le cas actuellement pour l'amélioration de la performance énergétique globale d'un site ou d'une organisation du secteur industriel.
- mettra fin aux subventions à l'achat de véhicules électriques et redirigera l'intégralité des fonds dans l'amélioration du transport en commun. L'efficacité énergétique est davantage favorisée si le nombre de véhicules diminue plutôt que si les véhicules sont électrifiés.
- étudiera et mettra en place les meilleures pratiques internationales adaptées à nos conditions climatiques pour réduire la congestion urbaine.

- élaborera une stratégie nationale du transport ferroviaire pour les marchandises et les passagers.
- investira dans les transports en commun sans entrer dans la guerre à l'automobile.
- étudiera la possibilité de construire une ligne de transport collectif entre Montréal et Québec.
- permettra au secteur privé de soumettre des propositions d'infrastructures de transports collectifs et d'opérer dans les municipalités. L'objectif de cette mesure étant d'augmenter la concurrence et de permettre une offre plus diversifiée de transports collectifs à meilleurs coûts.
- mettra en place avec les villes une stratégie de réduction des îlots de chaleurs et augmentera la couverture végétale en milieu urbain dans une optique de réduction des besoins en climatisation. Cette mesure aura aussi des effets collatéraux positifs, notamment sur la santé.
- ajouter des objectifs de réduction des pertes en transport au mandat d'Hydro-Québec.
- priorisera les travaux d'optimisation d'efficacité des infrastructures de production d'énergie.
- dans l'établissement de la réglementation en matière d'efficacité énergétique, jugera de la validité des solutions technologiques sur la base de comparatifs globaux des impacts environnementaux et des coûts énergétiques.

## **6. PROPOSITIONS HORS-THÈMES ADOPTÉES**

Nous avons consulté de nombreux membres du PCQ ainsi que nos candidats de la région de Québec et une solution se dégage : un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à réaliser un 3e lien à l'Est, en passant par l'île d'Orléans.

Il est aussi entendu qu'il faut réduire au minimum l'impact sur les habitants de l'île, maximiser les bénéfices pour tous les gens de la grande région de Québec et respecter la capacité de payer des contribuables du Québec.

Nous sommes conscients de l'importance du lien au nord de l'île d'Orléans qui fournit présentement le seul accès pour les résidents. Ce lien aurait dû être remplacé il y a déjà dix ans. La priorité sera donc de compléter la portion nord du 3e lien en premier, sans avoir de retard

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

significatif sur le calendrier actuel. La sécurité des gens de l'île est prioritaire et il est essentiel de leur garantir un accès à leur région.

Nous prévoyons que le pont du côté sud, qui complétera le projet de 3e lien, pourrait être mis en service à la fin de 2031, soit un an plus tôt que le projet de tunnel qui avait été mis de l'avant par le gouvernement actuel.

Lorsqu'on bâtit un pont, il faut prévoir une durée de vie d'au moins un siècle. En proposant ce projet, le Parti conservateur du Québec veut s'assurer que pour les cent prochaines années, les habitants de l'île d'Orléans et de la grande région de Québec auront une solution qui répondra à leurs besoins.

### 6.1 Proposition pour un troisième lien à l'Est

Attendu que:

- la ceinture de contournement prévue dans les années soixante-dix n'a jamais été complétée. Les camions ne peuvent déjà plus circuler sur le vieux pont de Québec;
- il faut un troisième lien au nom de la qualité de vie des résidents et du développement économique de la région de la Capitale-Nationale. Les projets de tunnel du gouvernement actuel étaient trop coûteux et ne reposaient pas sur des études publiques;
- un tunnel ne permettrait pas la circulation des matières dangereuses;
- un pont arrivant directement dans le centre-ville de Québec causerait de nouveaux problèmes de congestion et, vu sa longueur, nécessiterait un investissement trop élevé;
- si un pont était construit devant Beauport, il présenterait encore un problème de coût, vu sa longueur, sans compter qu'il obstruerait la vue réciproque entre l'île d'Orléans et le Vieux-Québec;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- construira un troisième lien à l'Est en passant par l'ouest de l'île d'Orléans. Ce troisième lien sera idéalement composé de deux ponts : un premier, déjà existant, entre Québec et la rive nord de l'île et un deuxième entre la rive sud de l'île et Lévis.
- poursuivra les travaux préparatoires de réaménagement de la côte sur le versant nord.



- conservera le tracé déjà planifié sur le versant nord pour le nouveau pont. Ce pont doit remplacer celui qui est en fin de vie, soit à environ 120 m à l'ouest du pont actuel. Le concept sera cependant modifié pour un pont comportant de 3 à 4 voies de chaque côté plutôt qu'une seule et éventuellement une structure renforcée, selon les études qui seront faites en cabinet d'ingénierie. La voie d'accotement et les deux pistes polyvalentes seraient également conservées.
- le pont à deux voies qui était prévu du côté nord en remplacement de l'ancien pourra également être construit, à moins que les ingénieurs n'arrivent à produire très rapidement les plans pour le pont plus large devant servir au troisième lien. La priorité est d'assurer la continuité du service aux habitants de l'Île.
- construira du côté sud un deuxième pont qui offrira le même nombre de voies que le pont du côté nord et reliera l'Île à la Rive-Sud entre le parc de la Martinière et le parc Antoine Drapeau. Ce dernier pont serait surélevé pour laisser passer la circulation maritime. Il fournira pour la première fois aux habitants de l'Île un accès direct à la Rive-Sud.
- exigera des études approfondies et la tenue de consultations publiques sur l'emplacement exact du nouveau pont du côté sud et sur le design des deux ponts, notamment en lien avec le transport en commun, les accès et les coûts de la construction.
- reliera les deux ponts par une autoroute qui traverserait l'île au centre de la portion boisée, à l'est de la route Prévost. Des compensations seront prévues pour les riverains agricoles de la route. La planification devra démontrer qu'on aura réussi à minimiser les impacts visuels sur le site patrimonial de l'île d'Orléans, les impacts sonores pour les propriétés avoisinantes et le respect des normes environnementales en vigueur.

## Électrification du transport en commun à Québec

Le Parti conservateur du Québec appuie l'électrification des transports pour les bénéfices économiques et environnementaux qu'il est susceptible d'apporter

L'électrification des transports urbains permettrait de réduire de façon importante les émissions de GES, de particules fines nuisibles à la santé et la pollution sonore.

Cette électrification des transports doit se faire de façon responsable, sans précipitation et en évitant les effets de mode, à mesure que de bonnes conditions économiques et technologiques seront réunies.

Par ailleurs, il faut réduire la congestion routière dans la région de Québec : en plus des désagréments quotidiens, elle entraîne une hausse de la pollution et une perte d'efficacité économique.

## 6.2 Pour un transport en commun électrique viable à Québec

Attendu que :

- Le projet de tramway aurait des impacts néfastes pour la trame urbaine de Québec, avec une dalle de béton surélevée, un réseau de fils électriques et l'abattage de plus de 1000 arbres matures. La perte de plus de 1200 espaces de stationnement nuirait grandement aux automobilistes et aux commerces;
- L'utilisation du transport en commun, à Québec comme ailleurs, a connu une importante diminution depuis la pandémie et les hausses d'achalandage prévues sont tout à fait hypothétiques. De plus, les devis du tramway ne tiennent pas compte des impacts que le travail à distance aura dans le futur sur les besoins de la région en matière de transport en commun;
- avec une vitesse de pointe de seulement 21 km/h, le tramway circulerait moins vite que les autobus actuels;
- le projet de tramway n'a jamais fait l'objet d'un débat transparent et n'a donc jamais reçu de caution démocratique clairement exprimée. Les plus récentes enquêtes d'opinion indiquent qu'une nette majorité des citoyens de Québec s'oppose à ce projet;
- la congestion routière doit cependant trouver des réponses adaptées, particulièrement au centre-ville et à Sainte-Foy, car elle entraîne des retards, de la pollution et une perte de compétitivité économique;
- une mobilité accrue pour les touristes augmentera l'attractivité de la ville;
- l'autobus est un moyen de transport souple, dont les trajets s'adaptent aux besoins en évolution, sans l'ajout d'infrastructures pérennes et encombrantes;

Il est proposé qu'un gouvernement du Parti conservateur du Québec :

- renforcera le transport en commun à Québec en y ajoutant un parc d'autobus électriques au rythme des besoins des clientèles et du remplacement des autobus devenus désuets.
- ouvrira de nouveaux circuits d'autobus électriques là où on en aura besoin avec des ajustements en fonction de la fréquentation.

*Propositions adoptées au Congrès national du Parti conservateur du Québec  
Lévis, les 20 et 21 novembre 2023*

- investira dans l'intelligence artificielle pour une meilleure gestion des horaires et de l'information des usagers.
- s'assurera que les projections seront positives quant à la disponibilité des batteries, de leur rendement hivernal et de la capacité d'Hydro-Québec de les alimenter pour la recharge.
- demandera au gouvernement fédéral de transférer vers ce parc d'autobus électriques les subventions déjà prévues pour le tramway.